



# **HOMMAGE**

## **AU PROFESSEUR MONFERRIER DORVAL**

- **PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE**
- **TÉMOIGNAGES ET MESSAGES DE SOLIDARITÉ**
- **ÉLÉMENTS DE BIOGRAPHIE**
- **BIBLIOGRAPHIE**

**Centre de Conservation des Biens Culturels**

**25 septembre 2020**

## **SOMMAIRE**

Page 3 : **PREMIÈRE PARTIE**

Programme de la cérémonie

Page 4 : **DEUXIÈME PARTIE**

Témoignages, prises de position, déclarations, messages de solidarité

Page 52 : **TROISIÈME PARTIE**

Éléments de biographie

Page 55 : **QUATRIÈME PARTIE**

Publications scientifiques

Université Quisqueya  
208, avenue Jean-Paul II  
Haut de Turgeau  
Port-au-Prince, Haïti

Recueil édité par ComUniQ, Unité de communication  
De l'Université Quisqueya

<https://unig.edu.ht/chaire-louis-joseph-janvier/hommage-a-me-dorval/>

En mémoire de Monferrier Dorval,  
Professeur, Avocat, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince,  
Infatigable promoteur de l'État de droit en Haïti,  
Un exemple pour les générations futures.



*« L'État de droit n'est pas exclusif de la réforme de l'État et du droit. Au contraire, il implique une nouvelle conception de l'État, une nouvelle conception du pouvoir politique et de son exercice et l'amélioration de la qualité du droit. Il permettra de sortir de l'État personnalisé et insurrectionnel en vue de sa transformation en un État institutionnalisé et rationalisé. Les Haïtiens doivent être éduqués à l'État de droit. L'État de droit doit être enseigné et vulgarisé à travers les écoles et universités, les services publics, les médias, les partis politiques, les entreprises et les associations. Il doit alors imprégner ou enrichir la culture nationale. Donc, l'État de droit est la voie que doit emprunter véritablement Haïti pour accéder à la stabilité politique, à l'institutionnalisation de l'État et de la vie publique, à l'alternance apaisée, au pluralisme idéologique, au dissensus démocratique (contraire à l'unanimité vainement recherché), au respect des droits fondamentaux de la personne humaine et au progrès économique et social. »*

**Me Monferrier DORVAL, Le Nouvelliste, 8 janvier 2015**

## **PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE**

### **« Hommage de l'Université Quisqueya au Professeur Monferrier Dorval » En présence de la Famille 25 septembre 2020**

À partir de 9h30 : accueil des invités

10h00 : Accueil par le Maître de cérémonie, M. Joseph Dieunor Alexandre, Avocat, Major retraité des Forces Armées d'Haïti, ancien étudiant du Professeur Monferrier Dorval,

10h05 : Hymne national chanté par Jean Jean Roosevelt

10h10 : Prise de parole de la famille: M. Fedner Athis, neveu et M. Emmanus Dorval, cousin du Professeur Monferrier Dorval

10h20 : Allocution de Jacques Édouard Alexis, Co-fondateur de l'Université Quisqueya

10h30 : Intervention de Bernard Gousse, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Membre de la Chaire Louis-Joseph-Janvier

10h40 : Lecture d'un message de Claude Moïse, actuel Titulaire de la Chaire, par Ralph Dougé, Représentant des étudiant-e-s

10h50 : Témoignage de Mirlande Manigat, Première Titulaire de la Chaire, Professeure à l'Université Quisqueya

11h00 : Pause (diaporama sur fonds musical, l'adagio d'Albinoni)

11h10 : Intervention d'Alain Guillaume, Professeur à la FSJP, ancien étudiant du Professeur Dorval

11h20 : Témoignage-vidéo de Samuel Pierre, Cité du Savoir, membre de la Chaire, Président de GRAHN-Monde et de l'ISTEAH, Professeur titulaire à Polytechnique Montréal

11h30 : Intervention de Rosy Auguste Ducena, Avocate, Responsable de programmes au RNDDH

11h40 : Lecture du message du Bâtonnier de Paris par Me Stanley Gaston, ancien Bâtonnier du Barreau de Port-au-Prince

11h45 : Intervention de Me Marie Suzy Legros, Bâtonnière a.i. du Barreau de Port-au-Prince

12h55 : Témoignage de Me Jacques Letang, Président de la Fédération des Barreaux d'Haïti

Pause 5 minutes (interprétation musicale quatuor)

12h10 : Discours du Professeur Lyonel Sanon, représentant du Recteur de l'Université d'État d'Haïti

12h20 : Discours de Jacky Lumarque, Recteur de l'Université Quisqueya

12h30 : Fin de la manifestation

ooooo

## TÉMOIGNAGES, PRISES DE POSITION, MESSAGES DE SOLIDARITÉ, DÉCLARATIONS<sup>1</sup>

• 29 août 2020



Paris, le 29 août 2020

**Objet :** Assassinat du Bâtonnier de Port-au-Prince Monferrier Dorval - Communiqué

Le bâtonnier Monferrier Dorval a été assassiné le 28 août. Nous sommes horrifiés à l'annonce de cette nouvelle. Le jeudi 6 février 2020 au palais de la Cour de cassation, Me Monferrier Dorval était élu nouveau bâtonnier et accédait ainsi à la tête de la basoche de Port-au-Prince comme la Presse s'en faisait l'écho. Succéder au bâtonnier Stanley Gaston n'était pas une tâche facile. Sous l'autorité du bâtonnier Stanley Gaston, le barreau de Port au Prince et le barreau d'Haïti avaient retrouvé l'éclat et leur place pour faire prévaloir les droits fondamentaux et les principes du procès équitable. Sans doute, la poursuite de l'action menée pour faire régner l'ordre et l'état de droit pouvait elle déplaire à ceux qui vivent de corruption et de violence.

Me Monferrier Dorval était un combattant. Il a suivi avec détermination les principes que le bâtonnier Stanley Gaston rappelait lors de la cérémonie d'investiture :

*« Veillons à ce que l'avocat ne devienne pas un produit altéré, une sorte de suiveur des pratiques du corps social. L'avocat en tout état de cause doit demeurer le dernier bastion de la vertu. En nous inspirant de la symbolique du bâton, démontrons au public que l'avocat est un vir bonus en ce qu'il prend conscience de sa mission dans la perspective de la métamorphose de la société vers le progrès, le respect des droits et l'affirmation de la dignité humaine. Monsieur le Bâtonnier, la tâche qui vous attend se révèle titanesque, votre environnement de travail et les moyens à votre disposition sont spartiates. »*

Nous, avocats des 47 États, Membres de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, sommes les témoins de l'engagement du bâtonnier Monferrier Dorval. Nous avons pu mesurer l'importance de son action lors de notre congrès de Port au Prince de 2017 et avons noué avec lui, depuis lors, des liens d'amitié nourris de cet attachement que nous portons au respect de nos valeurs communes.

Abattre le dernier bastion de la vertu, suscite en nous un sentiment profond de révolte. Nous exprimons notre compassion à la famille du bâtonnier Monferrier Dorval et aux avocats des barreaux de Port au Prince et de Haïti. La CIB sera toujours aux côtés de nos confrères Haïtiens dans l'action entreprise pour que soient respectées la justice et la dignité humaine.



**Bernard Vatiér**  
Secrétaire général de la CIB

---

<sup>1</sup> Cette compilation n'est sans doute pas exhaustive. Merci d'envoyer à ComUniQ les éventuels témoignages qui auraient pu être involontairement omis (comuniq@uniq.edu).



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UEH  
(APUÉH)

Port-au-Prince, le 29 août 2020

Note de protestation

Nous les membres de l'Association des Professeur.e.s de l'Université d'Etat d'Haïti (APUÉH) avons appris avec stupéfaction, douleur et indignation la triste nouvelle du lâche assassinat de notre collègue **Dr Monferrier Dorval** qui fut un homme d'engagement et de conviction. Nous nous courbons devant sa dépouille tout en adressant à sa famille et à ses proches nos plus profondes sympathies.

La voix de notre collègue s'est éteinte, mais notre détermination ne s'en dément pas. Nous prenons le relais pour dire NON à toutes les dérives. Celles qui résultent d'une longue tradition de mal gouvernance comme celles qui se mettent en place aujourd'hui.

Nous réitérons et nous assumons les derniers propos de notre regretté collègue : « J'aime ce pays et je fais le sacrifice de ma vie ».

Nous ne demandons pas inutilement justice pour **Dr Monferrier Dorval**. Nous accusons plutôt le Gouvernement, l'appareil judiciaire et la Police Nationale d'Haïti, d'être complices de l'assassinat de **Dr Monferrier Dorval**. Complices par inaction, complices par complaisance, complices par incompétence. Ces instances ne donnent en effet aucun signe concret d'engagement contre le crime et l'impunité dans le pays.

Nous dénonçons tous les calculs faisant croire qu'avec l'assassinat d'un éminent collègue, nous les membres du Corps professoral de l'UEH, allons nous taire à jamais et laisser les malfrats disposer comme bon leur semble des vies et des ressources de la Nation.

L'université ne se taira point, elle continuera, avec la même fougue qui animait **Dr Monferrier Dorval**, de veiller et de dénoncer avec la plus grande vigueur toutes les dérives et malversations de qui ce soit au détriment des intérêts supérieurs de la collectivité.

Le seul hommage que nous, collègues professeur.e.s de **Dr Monferrier Dorval**, puissions lui rendre réellement est de toujours rester vigilants et combattifs pour le respect des droits fondamentaux de la personne humaine en Haïti. Nous continuerons, en souvenir de lui, de tenir ferme, envers et contre tout, le flambeau de la résistance face à l'inqualifiable.

Pour le Conseil Exécutif de l'APUEH :

---

Dr. Jhon Picard BYRON  
Professeur à l'UEH, Coordonnateur du CE de l'APUÉH

## Note de presse 29 août 2020

### du Sénateur Patrice Dumont relative à l'assassinat de Maître Monferrier Dorval

L'assassinat de Maître Monferrier Dorval dans la soirée de ce vendredi 28 août est une agression contre la nation haïtienne dans ce qu'elle a de savoir, de savoir-faire, de probité, d'intégrité et d'espoir lié à son rêve de réhabilitation par le droit, la science en général, la science du gouvernement, la justice sociale et une gestion saine des deniers publics, donc par la nécessité, pour son bien-être et son bonheur de mettre fin à la corruption.

Le crime est en escalade dans notre pays.

Les ennemis de la patrie mettent tout en oeuvre pour continuer leurs bombances avec la certitude que plus le peuple est misérable, plus ils jouiront de leurs forfaitures permanentes; plus ils tuent, moins il y aura du courage en face d'eux; plus ils tuent des Monferrier Dorval, moins le peuple pourra se défendre.

Dans ces circonstances, j'appelle les vrais fils de la Nation à se fortifier, à être vigilants, à être braves sans verser dans la bravade. J'appelle ce qui reste de justice dans la Justice à prendre le dessus sur l'injustice dans ce dossier Monferrier Dorval.

Nous sommes la Nation. Chaque perte non naturelle dans nos rangs nous interpelle, nous stresse, nous frustre, nous détruit la santé émotionnelle. En cause: l'insécurité routière, la faiblesse de notre système de santé, la négligence médicale, une bavure policière... Les meurtres comme celui de Maître Dorval nous déstabilisent, nous enfoncent dans notre mal de dégénérescence, parce que tous les Maîtres Dorval sont l'expression consciente de notre collectivité nationale, par nécessité en devenir permanent, donc radicalement différente d'une meute, elle-même fixée dans son déterminisme comportemental.

La Justice doit se souvenir de sa grandeur pour rappeler sa petitesse à l'impunité. Commissaires, juges, policiers, la Constitution et les lois font de vous des grands. Partez à la poursuite des coupables, arrêtez-les, châtiez-les. Soyez roides dans l'application des principes, comme le corps ensanglanté de Maître Dorval dans la roideur de sa fierté, fierté dont il s'est plaint du déficit national en prononçant ses dernières paroles au cours de son interview donnée au journaliste Robenson Geffrard sur les ondes de Magik 100.9.

Mes condoléances à la famille de Maître Dorval et à la corporation des juristes et des avocats.

Pour la Nation, j'ose imiter Capois la Mort: En avant...en avant !!!

Sénateur Patrice Dumont



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti Et l'Université Quisqueya s'inclinent devant le Professeur Monferrier Dorval et condamnent l'assassinat dont il a été victime**

Les membres de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti, sont profondément choqués par l'assassinat ignominieux qui a été commis dans la nuit du 28 août 2020 à l'encontre du Professeur Monferrier Dorval qui était l'un des leurs depuis la création de la Chaire en 2013 à l'Université Quisqueya.

Ils pleurent la disparition tragique de ce fidèle compagnon, grand professeur de droit constitutionnel, éminent intellectuel, homme d'engagement et de conviction qui aimait son pays au point de lui faire le sacrifice de sa vie. Son combat était l'établissement de l'État de droit en Haïti. C'était sa foi, sa principale raison de vivre, sa volonté inébranlable en faveur du progrès humain, social et politique. Considérant que c'était la condition première de la démocratie, il n'hésitait pas, ces derniers temps, investi de l'autorité morale qui était la sienne, à faire entendre sa voix d'avocat au nom de cette noble cause. Ce faisant, dans le contexte actuel fait de banditisme, de violence extrême et de négation de toute loi, il dérangeait nécessairement par ses prises de position courageuses, mais il n'était pas prêt à reculer. Personne ne pouvait l'arrêter, sauf la mort. Des individus non identifiés l'ont abattu en lui tirant dessus en plein cœur, alors qu'il était sans défense.

Docteur en Droit de l'Université d'Aix-Marseille, Professeur à l'Université d'État d'Haïti et à l'Université Quisqueya au sein de la Chaire, Professeur de Droit administratif à l'École Nationale d'Administration Financière (ENAF), élu récemment Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, Membre de l'Union Internationale des Avocats (UIA), Me Monferrier Dorval était à la fois un homme de science et de bravoure. D'une grande rigueur intellectuelle et morale, brillant avocat, remarquable débatteur, il ne faisait partie d'aucun parti politique et n'était affilié à aucune chapelle ni organisation partisane. Il était foncièrement libre. Envers et contre tout, il défendait toujours la même idée, les mêmes valeurs, la même éthique avec une inlassable constance.

En 2015, il écrivait : « l'État de droit est la voie que doit emprunter véritablement Haïti pour accéder à la stabilité politique, à l'institutionnalisation de l'État et de la vie publique, à l'alternance apaisée, au pluralisme idéologique, au dissensus démocratique (contraire à l'unanimité vainement recherché), au respect des droits fondamentaux de la personne humaine et au progrès économique et social. » Puisse son message perdurer au-delà de sa mort.

Les membres de la Chaire et l'Université Quisqueya dénoncent et condamnent ce forfait inqualifiable et souhaitent que justice soit rendue au Professeur Monferrier Dorval. Sa mort constitue une grande perte, non seulement pour l'université, pour la justice, mais pour tout le pays en général. Ils présentent leurs condoléances les plus attristées à sa famille, à ses collègues, à ses amis, à tous ceux qui sont touchés à jamais par ce drame sans nom, aux citoyens de ce pays, pour lesquels Me Dorval était un modèle.

Les signataires, membres de la Chaire :

**Claude MOÏSE**, Titulaire actuel de la Chaire

**Mirlande MANIGAT**, Première Titulaire de la Chaire

**Bernard GOUSSE**, Doyen de la Faculté des Sciences juridiques et politiques

**Léon SAINT-LOUIS**, Professeur à l'Université d'État d'Haïti

**Jacky LUMARQUE**, Recteur de l'Université Quisqueya



## In Memoriam Monferrier Dorval

Publié le 2020-08-30 | *Le Nouvelliste*

Lorsqu'il s'agit de défendre l'intégrité et la dignité de la patrie, il y a un honneur à mourir au combat. Et il est une loi que les meilleurs partent les premiers. Monferrier Dorval est de la trempe de ceux qui ne tremblent pas au moment d'affronter l'adversité. Il l'a prouvé maintes fois, au cours de ses plaidoyers, dans ses cours et dans son engagement en faveur d'une Haïti meilleure. Un seul homme en trois personnes et qui a traversé notre siècle comme un météore, juste avant de tomber sous les balles d'assassins anonymes. Anonymes par l'oubli dans lequel l'histoire les enterrera. Insignifiants par rapport au mapou qu'ils ont fait tomber par lâcheté. Ce guet-apens déshonore bien davantage ceux qui l'ont commandité que ceux qui l'ont commis.

De Monferrier nous garderons l'image d'un tribun solaire, à l'aise dans nos deux langues, en robe ou au civil. Car il fut avant tout un homme de loi, l'un des meilleurs spécialistes de droit constitutionnel de notre pays. Le matin de son assassinat, il opinait encore, avec véhémence, sur la nécessité d'une réforme constitutionnelle dans notre pays, pour sortir de la situation de crise dans laquelle patauge notre société depuis une génération. Nous garderons de lui le profil d'un juriste prestigieux, capable de rendre limpide les situations les plus inextricables, par une connaissance des textes de lois et une maîtrise de l'art de plaider qui font honneur à ce citoyen soucieux de justice et de clarté. Cette fonction a fait de lui un gardien de la mesure.

Monferrier Dorval fut aussi un excellent pédagogue. Faisant passer dans ses cours la ferveur qui l'habitait, il trouvait toujours le temps nécessaire pour expliciter chaque notion jusqu'à ce que le dernier de la classe pût se sentir à l'aise dans le maquis de problèmes et les arcanes de concepts qu'il faut maîtriser pour avancer dans les sciences juridiques. Les étudiantes et les étudiants de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, celles et ceux de la Faculté de Droit et de Sciences Économiques, garderont de lui le souvenir d'un professeur passionnant, qui attachait beaucoup de prix à la fonction de pédagogue. Il aura formé des générations d'avocats et de juristes depuis 1995. Un quart de siècle de bons et loyaux services. S'il ne s'agissait que l'espérance de vie d'un marin sur le pont dans un pays normal, on pourrait se sentir quitte avec la mort. Mais dans une situation de pénurie chronique des ressources humaines, les hommes de la qualité de Monferrier Dorval sont rares, et les assassiner revient, pour le pays où cela arrive, à jeter par-dessus bord les richesses les plus précieuses sans espoir de retenir longtemps les quelques téméraires qui restent et qui observent, consternés, la barbarie en marche.

Monferrier Dorval fut enfin un citoyen engagé. Avec la conviction que les plus instruits ont un devoir de partage de leur savoir avec les moins favorisés. Il ne s'est pas contenté de pérorer au tribunal, mais il est redescendu dans l'arène. Pour former les plus jeunes et passer le relai d'une tradition de bâtonniers prestigieux qui ont marqué l'histoire de la Justice dans notre pays. Il fut certainement un patriote sincère et un travailleur acharné, qui mettait par-dessus tout la qualité de l'enseignement et la droiture du raisonnement. Ce Grenadier de l'esprit avait de la mission de l'avocat, du professeur et du citoyen une idée très haute qui lui fit considérer comme un devoir sacré le sacrifice de sa vie.

Ses paroles resteront gravées dans nos pensées. Et son action sera reprise par la postérité de la même façon qu'il a lui-même porté plus loin le combat en faveur du droit initié par les premiers des Nègres. Les racines profondes et nombreuses qui ont inspiré son action continuent de nourrir en nous l'espoir de nouveaux bourgeons, d'un nouveau printemps, pour Haïti.

Jean Marie Théodat

UEH\Panthéon-Sorbonne.

## Haïti-Assassinat de Me. Monferrier Dorval : Le Core Group condamne

Communiqué de presse du Core Group en date du 30 août 2020

Document transmis à AlterPresse

Le Core Group (composé des Ambassadeurs d'Allemagne, du Brésil, du Canada, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de France, de l'Union Européenne, du Représentant spécial de l'Organisation des États Américains et de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies) condamne, dans les termes les plus forts, l'assassinat, ce vendredi 28 août, de Maître Monferrier Dorval, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince.

Maître Dorval était non seulement un juriste respecté, mais également un homme engagé, au service de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit en Haïti. Son meurtre constitue une attaque contre ces valeurs fondamentales.

Il est impératif que les circonstances entourant sa mort soient éclaircies dans le cadre d'une enquête menée par les autorités compétentes, y compris la Police Nationale Haïtienne, et que les auteurs de cet assassinat soient arrêtés et traduits en justice. Il en va de même pour les autres crimes graves commis en Haïti. Le Core Group encourage les autorités haïtiennes à accroître leurs efforts visant à améliorer le climat sécuritaire et à combattre l'impunité. Le Core Group salue l'engagement publiquement pris par le Président de la République en ce sens et invite les autorités haïtiennes à le faire dans le strict respect des lois existantes et des droits de la personne. Il appelle également les acteurs de la vie publique haïtienne à s'unir, de façon décisive, contre la violence qui affecte Haïti, afin que la population puisse jouir de ses droits fondamentaux.

Les membres du groupe présentent leurs condoléances aux proches du défunt, à ses confrères ainsi qu'au peuple haïtien et s'associent à leur douleur dans ces moments difficiles.

### Pluie de réactions après l'assassinat de Me Monferrier Dorval

Haïti Libre 30/08/2020

L'assassinat par balles dans la soirée de vendredi 28 août de Me Monferrier Dorval, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, par des individus non identifiés et pour une raison encore inconnue, a provoqué une pluie de réactions jusqu'au plus haut niveau du Gouvernement.

#### **Président Jovenel Moïse**

Samedi au Palais national, le Président Jovenel Moïse a réuni la presse pour une brève déclaration. « L'assassinat de Me Dorval attriste toute la République. Un homme de grande culture. Une grande perte pour le pays. J'adresse aux membres de l'Ordre des avocats de P-au-P et à ses proches, mes plus sincères condoléances [...] ». Il a promis de se battre pour que la justice et la police trouvent les moyens nécessaires pour faire leur travail « Le culte de la pensée unique est révolue, nous sommes en démocratie [...] La démocratie est la tolérance et elle ne se fait pas avec des armes [...] Elle se fait de préférence avec le dialogue. Le moment est arrivé pour que les universités, les intellectuels et les élites de refuser l'obscurantisme, l'intolérance, les forces ténébreuses et les petits intérêts. »

Le Chef de l'État a annoncé 3 journées de **deuil national** les lundi 31 août, mardi 1er et mercredi 2 septembre, les drapeaux seront en berne et les stations de radios diffuseront de la musique de circonstance.

#### **Premier Ministre Joseph Jouthe**

« Le Premier Ministre Joseph Jouthe a appris avec effroi et un très grand émoi la nouvelle de l'assassinat de l'éminent juriste, avocat, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince et professeur d'universités [...] Les pouvoirs publics seront mobilisés pour déterminer l'origine et les mobiles de ces actes révoltants, afin de poursuivre et traduire les coupables ainsi que les auteurs intellectuels par devant la justice. »

### **Me Rockfeller Vincent, Ministre de la Justice**

Dans une note, le Ministre de la Justice Me Rockfeller VINCENT s'est dit « profondément ému » devant l'assassinat de Me Monferrier Dorval « Cet acte terroriste planifié par les ennemis de la Nation et de la République survient à un moment où le pays a plus que jamais besoin de ses dignes fils comme l'éminent juriste et professeur Dorval. La postérité retiendra que le Bâtonnier était une référence intellectuelle sûre qui préconisait toujours un État fort construit sur les valeurs démocratiques et des idéaux de justice. Son départ prématuré et révoltant représente une perte inestimable pour Haïti et jette dans l'amertume toute la société. » Le Ministre Vincent « présente ses condoléances les plus émues à la famille du Bâtonnier, au Conseil de l'Ordre, à la Fédération des Barreaux d'Haïti, aux différents avocats des dix-huit juridictions du pays et à tous ceux et toutes celles affectés par ce deuil de trop. »

De plus, le Ministre informe avoir instruit la Police Nationale d'Haïti et le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première instance de Port-au-Prince, de tout mettre en œuvre pour faire la lumière sur cet acte grave qui met à l'épreuve la paix de la cité et la stabilité politique nécessaire au développement économique et social.

### **Pradel Henriquez, Ministre de la Communication**

Pradel Henriquez, le Ministre de la Communication se dit « profondément choqué suite à l'assassinat crapuleux du Bâtonnier Monferrier Dorval ». Le Ministère Henriquez « présente ses sympathies aux parents et amis de la victime, Maître Monferrier Dorval, ainsi qu'à tous les professionnels du droit en Haïti, et à l'étranger, que ce crime barbare afflige. »

### **L'ANAMAH, APM, RENAMAH, AJUPHA**

« L'Association Nationale des Magistrats Haïtiens (ANAMAH), l'Association Professionnelle des Magistrats (APM), le Réseau National des Magistrats Haïtiens (RENAMAH) et l'Association des Juges de Paix Haïtiens (AJUPHA) se disent indignées et sidérées suite à ce crime crapuleux et pressent les autorités compétentes à diligenter une enquête sérieuse aux fins de retrouver et traîner devant la justice ceux qui ont commis ce crime odieux et révoltant. En attendant, l'ANAMAH, l'APM, le RENAMAH et l'AJUPHA présentent leurs sympathies à la famille éplorée, aux parents, amis et alliés de Me Monferrier DORVAL, aux avocats de la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH) en général et du Barreau de Port-au-Prince en particulier. Que le Très Haut daigne recevoir Me Dorval dans sa maison ! »

### **ULCC, Me Hans Ludwig Joseph**

« [...] Me Hans Ludwig Joseph Directeur Général de L'Unité de Lutte Contre la Corruption a appris avec stupéfaction la nouvelle de l'assassinat du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince. Me Joseph inscrit au barreau de Port-au-Prince, condamne avec la dernière rigueur cet acte odieux, barbare et crapuleux. En cette pénible circonstance, Me Hans Ludwig Joseph se joint à la voix de tous les professionnels du Droit, pour formuler ses condoléances. »

### **L'Office de la Protection du Citoyen**

« L'Office de la Protection du Citoyen (OPC) a appris avec forte émotion et profonde indignation, l'assassinat crapuleux du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, le distingué professeur et éminent juriste, Me Monferrier Dorval. [...] L'OPC condamne cet assassinat révoltant et demande aux autorités concernées de diligenter une enquête aux fins d'identifier les auteurs de ce crime en vue de les poursuivre conformément à la loi [...] »

### **Sénateur Patrice Dumont**

« L'assassinat de Maître Monferrier Dorval est une agression contre la Nation haïtienne [...] Les ennemis de la Patrie mettent tout en oeuvre pour qu'ils continuent leurs bombances avec la certitude que plus le peuple est misérable, plus ils jouiront de leurs forfaitures permanentes ; plus ils tuent, moins il y aura du courage en face d'eux ; plus ils tueront des Monferrier Dorval, moins le peuple pourra se défendre.

La Justice doit se souvenir de sa grandeur pour rappeler sa petitesse à l'impunité. Commissaires, juges, policiers, la Constitution et les lois font de vous des grands. Partez à la poursuite des coupables, arrêtez-les, châtiez-les.

Mes condoléances à la famille de Maître Dorval et à la corporation des juristes et des avocats [...] aux familles du très regretté, à ses parents, ses proches collaborateurs, ses amis et aux membres de la basoche attristés par ce drame. »

### **Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH)**

« Nous condamnons fermement l'assassinat de Maître Dorval, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince, et demandons que justice lui soit rendue. Nous nous associons au deuil de ses proches et des Haïtiens, et rendons hommage à son dévouement au service d'un meilleur avenir pour Haïti. »

### **Union Européenne**

« La Délégation de l'Union Européenne en Haïti est consternée par l'assassinat brutal de Me Dorval, qui allonge la liste des victimes d'une insécurité qui endeuille chaque jour les Haïtiens. La Délégation de l'Union Européenne en Haïti condamne fermement cet assassinat et appelle les autorités à ce que lumière et justice soit faite.

HL/ HaïtiLibre

Hommage de Kettly Mars - 30 août 2020

## **MONFERRIER...**

L'œil vif. La moue sévère. L'air intelligent et sûr de toi. Nul ne pouvait rester indifférent à ta présence et à ton verbe. La nature seule donne ce charisme qui séduit, influence et fascine même. On n'apprend pas à être fier. On n'apprend pas le respect de soi. On n'apprend pas l'amour de son pays. On les tête à la mamelle. Fier, tu l'étais et de plein droit, tu n'as pas ménagé tes efforts pour atteindre ce niveau et cette qualité de formation qui en imposaient. Tu as su saisir les opportunités que ton intelligence a maîtrisées et transformées en compétences. Compétences pour ton pays où tu es retourné travailler tout en militant pour l'intégration de la diaspora à tous les niveaux de la vie du pays. Compétences au service de ce peuple qui souffre.

Excuse-moi de te tutoyer, Monferrier. Devant la mort, les convenances tombent. L'hypocrisie se dévoile aussi. On ne t'aimait pas au point de t'avoir enlevé brutalement la vie. Avec tes mains nues, ton regard droit et ton attitude assertive, tu leur faisais peur. Ta vision et tes projets pour notre pays inquiétaient ceux qui veulent nous garder dans le statu quo de l'indignité. C'est vrai, nous avons cette fâcheuse manie d'enlever brutalement la vie aux têtes qui émergent, aux voix qui montent plus haut, aux femmes et aux hommes qui nagent à contre-courant de la bêtise. Les plus chanceux, on les fait taire, par la terreur ou l'exil. Jean-Jacques Dessalines, Anténor Firmin, Boyer Bazalais, Simone Hakime-Rimpel, Jean Price-Mars, Jacques Stephen Alexis, Mireille Durocher-Bertin, Jean Dominique, Guito Toussaint...

J'ai eu la chance de te rencontrer une fois. Ce jour-là, je n'ai pas hésité à te poser une question qui t'a peut-être parue indiscreète mais qui me trottait dans la tête depuis la première fois que je t'ai vu prendre la parole lors d'une émission télévisée. Je t'ai demandé d'où te venait ce prénom singulier, car je ne connaissais qu'une seule autre personne à le porter. Tu as souri et avec gentillesse tu m'as dit que ce prénom t'avait été donné par un parent proche, en hommage à la mémoire d'un avocat originaire de l'Arcahaie, maître Monferrier Pierre. Les qualités de droiture, d'intégrité et la compétence de cet homme de loi étaient connues et admirées de ton parent qui t'a donné son prénom en héritage. Dans les années 1930-40, Maître Pierre fut comme toi Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, ainsi que Juge à la Cour de cassation et Commissaire du gouvernement. J'ai souri alors, heureuse de voir se confirmer ce que je soupçonnais. Monferrier Pierre était mon grand-père paternel.

Je ne me perdrai pas en conjectures sur les raisons qui ont motivé ton assassinat. Un exercice frustrant et futile chez nous. J'ai vécu assez longtemps pour le savoir. Certains vont te porter aux nues, d'autres te précipiter dans la Géhenne. La machine de désinformation tourne déjà à plein rendement. L'un renvoie à l'autre la paternité et les mobiles du crime. Jusqu'à la nausée. L'enquête se poursuivra longtemps, comme pour les autres. Le secret de ta disparition dormira avec toi, dans le mutisme et l'éternité de ta tombe. Mais ceux qui savent, ceux qui ont trempé leurs mains de près ou de loin dans ton sang ne connaîtront pas le repos. Ils te verront dans le regard de ceux qui ont faim de pain et de justice. Dans le regard de ces jeunes dont on vole et

viole l'avenir. Dans les regards des femmes, des enfants et des hommes qui crèvent chaque jour dans les bas-fonds de nos villes en déshérence.

Car, quelles que furent tes convictions, tes choix professionnels et politiques, tu aimais ce pays d'un amour inconditionnel et ne méritais pas cette mort infâme. Tu aimais rappeler que la démocratie admet le dissensus. La démocratie, ce n'est pas quand tout le monde pense de la même façon. Comme tes modèles Firmin, Louis-Joseph Janvier, Edmond Paul, Price-Mars et Montesquieu, tu savais que l'élite est au service du peuple. Tu as aidé à former des générations de jeunes. Tu avais la foi qui soulève les montagnes de l'ignorance. Tu ne jurais que par l'intelligence, le dialogue, la bonne volonté et la science du Droit capables de résorber les tensions et les conflits fondamentaux qui maintiennent notre pays dans une instabilité politique chronique. Dans le sous-développement permanent. Tu avais toute la bonne volonté du monde. Mais tu as oublié que crier haut et fort l'amour du pays est devenu aujourd'hui chez nous un sacrilège.

Repose en paix, Monferrier. Nous continuerons de demander justice. Nous continuerons de crier notre rage de vivre avec dignité sous notre bout de ciel. Nous continuerons de lutter pour des lendemains meilleurs. Tu as laissé des traces profondes. L'eau et le sel de ton baptême nourriront d'autres âmes pour le combat contre les forces des ténèbres.

- **31 août 2020**

## **Déclarations publiées par *Le Nouvelliste***

### **Journée de deuil et de protestation contre l'assassinat de Me Monferrier Dorval**

Les portes de la Faculté de droit et des sciences économiques (FDSE) de l'Université d'État d'Haïti (UEH) ont été fermées ce lundi 31 août en signe de deuil et de protestation contre l'assassinat de Me Monferrier Dorval, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Port-au-Prince, survenu dans la nuit du 28 août en sa résidence privée à Pèlerin 5. Dans un communiqué portant la signature du secrétaire général de la FDSE, Blanchard Jean-Baptiste qui présente maître Dorval comme l'un des éminents professeurs de la FDSE, souligne que « ce crime odieux ne devra pas rester impuni. Tous ceux qui sont impliqués dans cet assassinat doivent comparaître devant la justice pour répondre de leur forfait. » Me Dorval a dispensé le cours de droit constitutionnel à la faculté depuis 1994. Il a formé plus de 25 promotions de juristes.

### **Des organisations de défense des droits humains exigent une enquête**

Les organisations de défense des droits humains (RNDDH, CARDH, CE-JILAP, PAJ, CRESFED, SKL) exigent l'ouverture d'une enquête sur l'assassinat de Me Monferrier Dorval pour que la lumière soit faite sur les mobiles du crime. Cet acte criminel sordide a été perpétré à un moment où le pays fait face à une hausse vertigineuse de la criminalité, soutenue par le pouvoir en place, affectant toutes les couches sociales du pays. Ces organisations invitent les citoyens à se mobiliser afin de freiner cette machine criminelle.

### **Assassinat de Me Dorval, le ministère de la Culture se dit profondément choqué**

Le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) s'est dans une note, dit profondément choqué en apprenant l'assassinat crapuleux du Bâtonnier de l'Ordre des avocats, Maître Monferrier Dorval. Le MCC note que ce nouvel assassinat ciblant cette fois, Me Dorval, homme de loi brillant, et détenteur d'un doctorat des universités françaises, est survenu, ce week-end, dans une logique de remontée globale de l'insécurité illustrée quasiment par des exécutions sommaires.

### **Assassinat de Me Dorval, la FJKL dénonce "un crime porteur d'un message terrifiant"**

La Fondasyon Je Klere (FJKL) dit avoir appris avec consternation et indignation la nouvelle de l'assassinat à son domicile du Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Port-au-Prince ; le très respecté professeur de droit constitutionnel, Me Monferrier Dorval. Cette attaque vise à museler les avocats et les empêcher d'exercer librement leur profession pour la défense de la justice et de la liberté. La FJKL appelle les forces vives de la nation à s'indigner pour que justice soit rendue à la victime et que la sécurité des citoyens redevienne une obligation de l'État.

### **Le Core Group condamne l'assassinat de Me Dorval et exige justice**

Le Core Group déclare condamner l'assassinat du Bâtonnier Monferrier Dorval. Son meurtre constitue une attaque contre ces valeurs fondamentales. Pour le Core Group, il est impératif que les circonstances entourant la mort de Me Dorval soient éclaircies dans le cadre d'une enquête menée par les autorités compétentes, y compris la Police Nationale haïtienne, et que les auteurs de cet assassinat soient arrêtés et traduits en justice, y compris pour les autres crimes graves commis en Haïti.

### **La FBH demande aux avocats d'observer un arrêt de travail**

La Fédération des barreaux d'Haïti (FBH) demande aux avocats et avocates des dix-huit juridictions du pays d'observer un arrêt de travail sur l'ensemble du territoire national, ce, jusqu'à l'organisation des funérailles du bâtonnier Monferrier Dorval. Pour la FBH, la disparition de Me Monferrier Dorval représente une perte immense pour le pays.

### **La CIB exprime sa compassion envers la famille de Me Dorval**

La Conférence internationale des barreaux (CIB), dans une note signée de son secrétaire général, le Bâtonnier Bernard Vatier, a exprimé sa compassion envers la famille de Me Monferrier Dorval et aux avocats des Barreaux de Port-au-Prince et d'Haïti. La CIB dit qu'elle sera toujours aux côtés de nos confrères haïtiens dans l'action entreprise pour que soient respectées la justice et la dignité humaine. Les avocats des 47 États membres de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune estiment le fait d'abattre le dernier bastion de la vertu suscite en eux un sentiment profond de révolte.

### **Le Recteur Jacky Lumarque dénonce l'insécurité dans le pays**

Le Recteur de l'Université Quisqueya, Jacky Lumarque, s'est exprimé dans un tweet pour dénoncer les actes d'insécurité dans le pays enregistrés ses derniers temps. « Des nourrissons, un homme d'affaires, un jeune journaliste, et maintenant notre Bâtonnier sans compter les innombrables non "dénommés", cette insécurité meurtrière est d'abord un problème de gouvernance. Point ».

### **L'Union internationale des avocats dénonce une attaque contre un grand homme**

L'Union internationale des avocats s'est dit choquée d'apprendre l'assassinat hier du Bâtonnier de Port-au-Prince, Monferrier Dorval, anciennement membre de l'association. Monferrier Dorval avait le courage d'insister sur la justice en Haïti face aux menaces. Une attaque contre un grand homme, une institution et l'indépendance du barreau.

### **L'OPC condamne l'assassinat "révoltant" de Me Monferrier Dorval**

Le Protecteur du citoyen, Me Renan Hédouville, dans une note de presse, dit avoir appris avec forte émotion et profonde indignation, l'assassinat odieux du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, le distingué professeur et éminent juriste, Me Monferrier Dorval. L'OPC condamne cet assassinat révoltant et demande aux autorités concernées de diligenter une enquête aux fins d'identifier les auteurs de ce crime.

### **Le Bâtonnier de Paris salue la mémoire de Me Dorval**

Le Bâtonnier de Paris, Olivier Cousi, a dit avoir appris avec tristesse et stupéfaction le lâche assassinat de son confrère et ami de « Avocats Paris », le Bâtonnier de Port-au-Prince, Monferrier Dorval. Il dit espérer que la lumière sera faite et les responsables condamnés. « Nos pensées vont à sa famille et à ses proches. Il était un grand avocat, un éminent juriste et un homme courageux qui portait ses combats pour une société plus juste en dépit du danger. »

### **Le Bâtonnier de la Guyane salue la mémoire de Me Monferrier Dorval**

Le Bâtonnier de la Guyane et vice-président de la Conférence des Bâtonniers de France, Patrick Lingibé, salue la mémoire de Me Monferrier Dorval qui était reconnu comme un éminent juriste, à la tête du barreau le plus important d'Haïti. Les avocats, dit-il, sont les vigies d'une réelle démocratie. Sans eux et la liberté totale dans l'exercice de leur profession, il n'y pas d'État de droit.

### **Des Barreaux dans les Antilles présentent leurs condoléances**

Les Barreaux de la Guadeloupe, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de la Martinique et de la Guyane, dans un autre communiqué, signé de leurs bâtonniers respectifs, ont présenté leurs sincères condoléances aux avocats du Barreau de Port-au-Prince en ce moment tragique.

### **Le député de la Guyane salue la mémoire de Me Dorval**

Le député de la Guyane et président du groupe parlementaire d'amitié France-Haïti Gabriel Serville dit avoir appris avec tristesse et appréhension l'assassinat de Me Monferrier Dorval, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince et professeur de droit constitutionnel. Il présente Me Dorval comme un fervent partisan d'un changement de la Constitution haïtienne dans l'objectif de renforcer la citoyenneté et la stabilité politique du pays.

### **Assassinat de Me Dorval, l'AHEC présente ses condoléances**

Le président de l'Association haïtienne des entreprises de construction (AHEC), l'ingénieur Hervé Lerouge, dit avoir appris avec « tristesse et colère l'assassinat du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince dans des circonstances révoltantes. L'AHEC présente ses condoléances à la famille Dorval, à l'Ordre des avocats de Port-au-Prince et à la Fédération des barreaux d'Haïti.»

### **Les jeunes avocats du Barreau de Kinshasa saluent la mémoire de Me Dorval**

L'Union des jeunes avocats du Barreau de Kinshasa/Matete en République démocratique du Congo, dans une note signée de son président Francis Kitenge Kitenge, dit se joindre aux côtés du Barreau de Port-au-Prince et de tous les avocats du monde, déjà de l'Afrique et d'Haïti en particulier pour présenter ses condoléances et pensées de réconfort à sa famille. « Tout notre soutien au Barreau de Port-au-Prince et aux confrères d'Haïti dans l'élucidation des circonstances de cet assassinat de plus qui blesse l'humanité, la morale et l'avocat ».

### **L'ancien Bâtonnier de la Côte d'Ivoire présente ses condoléances**

L'ancien Bâtonnier de la Côte d'Ivoire et conseiller du président de l'Union internationale des avocats du Barreau de la Côte d'Ivoire, Me Joachim Bilé-Aka, a présenté ses condoléances et sa compassion au Barreau de Port-au-Prince et à tous les avocats haïtiens. « La loi et la volonté des barbares et des obscurantistes ne prévaudront jamais. »

### **Assassinat de Me Dorval, Haïti perd un fils intègre, selon l'AmCham**

« C'est avec une immense tristesse et indignation que la Chambre américaine de commerce en Haïti a appris l'assassinat du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, a indiqué Laurent Saint Cyr, président de l'AmCham Haïti. Selon cette association patronale, une fois de plus, Haïti perd un fils intègre, un grand juriste, un éminent professeur dédié à l'éducation de la jeunesse de son pays et surtout un citoyen engagé dans la construction d'une Haïti juste pour tous. L'Amcham dit souhaiter que les autorités compétentes diligentent une enquête dans les meilleurs délais afin de poursuivre et punir les auteurs de cet acte crapuleux et rendre justice à Me Dorval.

### **Le cabinet Dorval exige justice**

Le cabinet Dorval condamne avec véhémence l'assassinat odieux de Me Monferrier Dorval, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince et fondateur dudit cabinet « Cet acte lâche et crapuleux est un coup porté à la dignité de la profession d'avocat, à l'excellence et à l'intégrité de la personne humaine », juge Me Wilgui Beucia dans une note publique datée du 30 août. Le cabinet exige des autorités publiques l'ouverture d'une enquête judiciaire pour déterminer les auteurs matériels et intellectuels de cet acte, qualifié d'« ignoble » et les punir conformément à la loi.

### **La Sogener consternée par l'assassinat de Me Monferrier Dorval**

La Sogener dit apprendre avec émotion et chagrin le tragique et lâche assassinat de l'éminent et brillant homme de loi de Port-au-Prince, Me Monferrier Dorval qui était l'un de ses avocats. Dans une note publique, la direction de la Sogener campe Me Dorval comme un homme de droit, un homme moral, intègre et de conviction. La Sogener et toute la famille Vorbe disent s'associer à tous ceux qui prennent part à cette affliction pour présenter ses condoléances.

### **La chaire Louis Joseph-Janvier pleure la disparition tragique de Me Monferrier Dorval**

Les membres de la chaire Louis Joseph-Janvier pleurent la disparition tragique de Me Monferrier Dorval, leur fidèle compagnon, grand professeur de droit constitutionnel, éminent intellectuel, homme d'engagement et de conviction. « Sa mort constitue une grande perte non seulement pour l'université, pour la justice mais pour tout le pays en général », ont indiqué Jacky Lumarque, Claude Moïse, Mirlande Manigat, Bernard Gousse, Léon Saint-Louis, signataires d'une note publique. Les membres de ladite chaire et l'Université Quisqueya dénoncent et condamnent ce forfait inqualifiable et souhaitent que justice soit rendue au professeur Monferrier Dorval.

### **La chambre de conciliation et d'arbitrage d'Haïti se sent révoltée**

La Chambre de conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CCAH) dit apprendre avec un sentiment de révolte le lâche assassinat du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince Me Monferrier Dorval le vendredi 28 août en sa résidence privée. Le président du conseil d'administration de la CCAH, Wilhelm Lemke, estime que cet acte odieux cause une perte immense à la communauté des professionnels du droit et à la nation entière. Me Dorval, ajoute-t-il, se distinguait par son sens d'équité et son combat permanent pour la primauté du droit dans le pays à travers ses interventions dans le débat public et dans le monde universitaire.

### **La Fédération des barreaux d'Europe qualifie de « gravissime » l'assassinat de Me Dorval**

La présidente de la Fédération des barreaux d'Europe, Silvia Gimenez-Salinas, dans une lettre cosignée avec la 1<sup>re</sup> vice-présidente de l'association, Dominique Attias, dit être consternée par la nouvelle de l'assassinat du Bâtonnier Monferrier Dorval. « Il est gravissime que des individus se permettent de porter atteinte au chef du barreau », a déploré la Fédération des barreaux d'Europe qui présente notamment ses condoléances au barreau de Port-au-Prince. Dans une lettre adressée à l'administrateur de la Conférence internationale des barreaux de tradition communale (CIB), Me Stanley Gaston, la Fédération des barreaux d'Europe, forte de 250 barreaux du conseil d'Europe, souhaite ardemment que toute la vérité soit faite et que les tueurs soient arrêtés.

### **L'Église catholique condamne l'assassinat de Me Monferrier Dorval**

La Conférence épiscopale d'Haïti condamne avec vigueur l'assassinat de Me Monferrier Dorval, Bâtonnier du bureau de Port-au-Prince ainsi que tous les autres assassinats par balle perpétrés dans le pays. « Nous protestons de toutes nos forces contre l'insécurité endémique, la violence des gangs armés qui gangrène le pays, sème la mort, le deuil, l'affliction, la désolation et la peur dans les familles », ont écrit les évêques catholiques d'Haïti qui estiment que cette situation nous mène tout droit vers l'abîme.

### **La CSCCA indigné par l'assassinat par balle de Me Monferrier Dorval**

Le Conseil de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA) se dit indigné après avoir appris la triste nouvelle de l'assassinat par balles de Me Monferrier Dorval, dans la soirée du vendredi 28 août, chez lui, à Pèlerin 5. Pour la CSCCA, cet assassinat scandalise et choque la société haïtienne et provoque une profonde émotion notamment au sein de la CSCCA. La note de sympathie du président du Conseil, Me Rogavil Boisguéné, précise que le Conseil de la Cour s'incline devant la dépouille mortelle de cet illustre serviteur de la République, en qualité de l'une des plus belles figures de la profession du droit dans le pays. Le Conseil en a profité pour présenter ses condoléances à tous ceux qui sont affectés par ce deuil.

### **Jocelerme Privert dit perdre un ami**

L'ancien Président de la République, Jocelerme Privert, a salué la mémoire de Me Monferrier Dorval, assassiné lâchement le vendredi 28 août chez lui. Dans une note de sympathie, le 57<sup>e</sup> locataire du Palais National a expliqué avoir appris avec beaucoup de colère, de tristesse et d'indignation, la nouvelle de l'assassinat odieux et ignoble de Me Dorval qui fut pour lui, un ami, un camarade de promotion de troisième à la philosophie de la dernière promotion de la section A du lycée Alexandre Pétion. Il en a profité pour présenter ses sympathies à tous ceux qui sont affectés par cette disparition tragique.

### **Des étudiants demandent justice pour Me Monferrier Dorval**

Plusieurs dizaines d'étudiants de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université d'État d'Haïti ont organisé une manifestation dans les rues de la capitale ce lundi pour protester contre l'assassinat de leur professeur Me Monferrier Dorval. Les manifestants qui ont érigé des barricades de pneus enflammés à la rue Oswald Durand pour réclamer justice pour le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince. Ils



soutiennent tant que la justice ne sera pas rendue, ils maintiendront leur mouvement de mobilisation et de protestation.

### **\*HOMMAGES ET RESPECT\***

Me Monferrier DORVAL, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, Docteur en Droit, Professeur d'Universités et un digne fils de notre Pays:

"... Défenseur des avocats et de la société... Nous avons perdu notre fierté d'être Haïtien(ne)..."

De son enseignement émerge en particulier la conviction profonde de l'Homme, pour les grandes questions d'État, qui restera inscrit au patrimoine de l'histoire de notre Nation.

Nous retiendrons que sa toute dernière intervention publique fut un plaidoyer percutant pour l'élaboration en toute urgence par la société d'une nouvelle Constitution pour notre pays sur les ondes de la station de radio Magik 9 le 28 août 2020.

Son assassinat brutal nous laisse sans mots et dans un état de frayeur.

Mes profondes sympathies à ses proches et à ses confrères les hommes de loi de chez nous et d'ailleurs.

Repos à son âme.

Élisabeth D. Préval

• **31 août 2020**

## **« Le peuple en a assez des discours creux, des promesses vaines et des enquêtes sans suite », selon les évêques catholiques**

Publié le 2020-08-31 | *Le Nouvelliste*

La Conférence des évêques d'Haïti (CEH) n'y va pas par quatre chemins. « Trop, c'est trop », disent les Évêques catholiques pour protester contre l'assassinat du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, le vendredi 28 août. Selon l'Église catholique en Haïti, l'insécurité qui prévaut dans le pays conduit « Haïti tout droit vers l'abîme. »

« Par la présente, nous, les Évêques catholiques d'Haïti, condamnons avec vigueur l'assassinat de Maître Monferrier Dorval, Bâtonnier du Barreau de Port-au-Prince, ainsi que tous ces derniers assassinats par balles perpétrés dans le pays. Nous en profitons pour présenter nos sincères condoléances à la famille de la victime et au Barreau de Port-au-Prince. Malheureusement, cette réalité est devenue le quotidien de la population qui vit désormais sous le choc, le traumatisme, la colère, l'indignation, la révolte, l'inquiétude. Ce n'est pas seulement une atteinte extrême et grave à la vie, qui est ainsi banalisée, mais aussi à la justice, au droit, à la paix, à la convivialité sociale, au vivre-ensemble pour la construction d'une société juste, fraternelle, harmonieuse et pacifique », critiquent les Évêques catholiques dans un communiqué publié le 31 août.

« Nous protestons de toutes nos forces contre cette insécurité endémique, la violence des gangs armés qui gangrène le pays, sème la mort, le deuil, l'affliction, la désolation et la peur dans les familles. Ces situations mènent Haïti tout droit vers l'abîme », fustigent les prélats catholiques. Les Évêques catholiques se demandent : « Pourquoi les autorités et les forces de l'ordre restent-elles indifférentes, les bras croisés, sans rien faire ? Pourquoi le pays est-il livré aux mains des bandits et des assassins ? »

« Cela ne peut plus continuer. La population civile paisible n'en peut plus. Le peuple en a assez des discours creux, des promesses vaines et des enquêtes sans suite. Il veut et réclame tout de suite des actions concrètes

et fortes pour éradiquer définitivement l'insécurité et l'impunité qui augmentent sa misère et le désespoir. Nous disons avec lui : Trop, c'est trop ! », déclarent les Évêques catholiques.

Selon la Conférence des évêques catholiques, si les responsables n'interviennent pas immédiatement, nous craignons que bientôt il ne soit trop tard. « Le pays s'enfoncé chaque jour davantage dans les ténèbres du marasme économique, de la souffrance, du désespoir. Il faut absolument un sursaut citoyen national, général, de toutes les forces morales et spirituelles du pays, sinon il va sombrer à tout jamais dans le gouffre. Et nous serons tous perdants, gouvernants et gouvernés », prédisent les membres de la CEH.

Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, Me Monferrier Dorval, a été tué par balles, chez lui, à Pèlerin 5, dans la soirée du vendredi 28 août 2020.

Robenson Geffrard

## Les organisations de défense des droits humains

Assassinat de Maître Monferrier DORVAL : Les organisations de défense des droits humains exigent l'ouverture d'une enquête judiciaire Les organisations de défense des droits humains signataires de la présente ont appris avec consternation et indignation l'assassinat par balle du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, Maître Monferrier DORVAL, en sa résidence à Pèlerin 5, à proximité de celle du Président de la République, Monsieur Jovenel Moïse, dans la soirée du vendredi 28 août 2020.

Cet acte criminel sordide a été perpétré à un moment où le pays fait face à une hausse vertigineuse de la criminalité, soutenue par le pouvoir en place, affectant toutes les couches sociales du pays. Selon les informations qui circulent, des pressions avaient été exercées sur le Bâtonnier pour le porter à participer à de nombreuses démarches initiées par le Président de la République, notamment celles d'amender la Constitution, de désigner un représentant de la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH) au sein du Conseil Électoral Provisoire (CEP) en formation et de soutenir publiquement le décret relatif au nouveau code pénal, ce qu'il a refusé. Le Bâtonnier était l'objet de menaces, selon le secrétaire général de l'ordre.

Les organisations de défense des droits humains signataires de la présente, exigent que lumière soit faite non seulement sur les mobiles de cet assassinat crapuleux, compte tenu de ces inquiétantes rumeurs et informations, mais aussi sur les circonstances, car les conditions étaient favorablement réunies : déplacement du point fixe de la PNH régulièrement en poste à l'entrée de Pèlerin 5, coupure du courant électrique quelques minutes avant, lancement de feux d'artifice...

Les organisations de défense des droits humains signataires de cette note, présentent leurs sympathies à la famille DORVAL, à toute la communauté de la Basoche et à toute la société haïtienne. Les organisations de défense des droits humains signataires de la présente invitent tous les citoyens et citoyennes de toutes les couches sociales à se mobiliser afin de freiner cette machine criminelle soutenue par le pouvoir en place et d'exiger que justice soit rendue à la société haïtienne, qui depuis l'avènement de l'administration Jovenel Moïse, ne fait que compter les cadavres de ses fils et filles. En outre, elles exigent que tous les auteurs et co-auteurs, quelle que soit leur appartenance sociale, politique ou économique, soient identifiés et jugés avec la dernière rigueur.

Signataires :

Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH)

Commission Épiscopale Nationale (CEN)

Justice et Paix (CE-JILAP)

Centre de Recherche et de Formation Économique et Sociale pour le Développement (CRESFED)

Programme pour une Alternative de Justice (PAJ)

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)

Sant Karl Lévêque (SKL)

Port-au Prince, le 31 août 2020



**Note de la Conférence Épiscopale d'Haïti**  
sur les assassinats en série dans le pays

Par la présente, nous, les Évêques catholiques d'Haïti, condamnons avec vigueur l'assassinat de Maître Monferrier Dorval, Batonnier du Barreau de Port-au-Prince, ainsi que tous ces derniers assassinats par balles perpétrés dans le pays. Nous en profitons pour présenter nos sincères condoléances à la famille de la victime et au Barreau de Port-au-Prince. Malheureusement cette réalité est devenue le quotidien de la population qui vit désormais sous le choc, le traumatisme, la colère, l'indignation, la révolte, l'inquiétude. Ce n'est pas seulement une atteinte extrême et grave à la vie, qui est ainsi banalisée, mais aussi à la justice, au droit, à la paix, à la convivialité sociale, au vivre-ensemble pour la construction d'une société juste, fraternelle, harmonieuse et pacifique.

Nous protestons de toutes nos forces contre cette insécurité endémique, la violence des gangs armés qui gangrène le pays, sème la mort, le deuil, l'affliction, la désolation et la peur dans les familles. Ces situations mènent Haïti tout droit vers l'abîme.


Pourquoi les autorités et les forces de l'ordre restent-elles indifférentes, les bras croisés, sans rien faire ? Pourquoi le pays est-il livré aux mains des bandits et des assassins ? Cela ne peut plus continuer. La population civile paisible n'en peut plus. Le peuple en a assez des discours creux, des promesses vaines et des enquêtes sans suite. Il veut et réclame tout de suite des actions concrètes et fortes pour éradiquer définitivement l'insécurité et l'impunité qui augmentent sa misère et le désespoir. Nous disons avec lui : Trop, c'est trop !

Si les responsables n'interviennent pas immédiatement, nous craignons que bientôt il ne soit trop tard. Le pays s'enfoncé chaque jour davantage dans les ténèbres du marasme économique, de la souffrance, du désespoir. Il faut absolument un sursaut citoyen national, général, de toutes les forces morales et spirituelles du pays, sinon il va sombrer à tout jamais dans le gouffre. Et nous serons tous perdants, gouvernants et gouvernés.

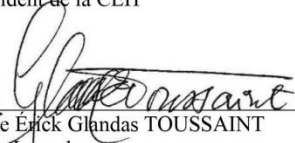
Que Notre-Dame du Perpétuel Secours, Patronne d'Haïti, nous protège de tout mal et nous préserve de tout danger !

Suivent les signatures du Conseil Permanent de la CEH :

  
Mgr Launay SATURNÉ  
Archevêque Métropolitain du Cap-Haïtien  
Président de la CEH

  
Mgr Pierre André DUMAS  
Évêque d'Anse-à-Veau / Miragoâne  
Vice-Président de la CEH

  
Mgr Joseph Gontrand DÉCOSTE, SJ  
Évêque de Jérémie  
Secrétaire Général de la CEH

  
Mgr Marie Erick Glandas TOUSSAINT  
Évêque de Jajmal  
Économe de la CEH



Monferrier DORVAL

Bâtonnier

Robinson PIERRE LOUIS

Secrétaire

Wébert PAUL

Trésorier



#### Conseillers

Rachel Archange CADET  
Jacques Miquel SANON  
Jean Serge FRANCOIS  
Marie Esther FÉLIX  
Patrick PIERRE-LOUIS  
Jude BAPTISTE  
Marie Suzy LEGRIS  
Rose-Berthe AUGUSTIN  
Jean Barnave CHÉRON  
Ody MICHEL  
Joseph Price Neeskendy DUCASSE

# ORDRE DES AVOCATS DE PORT-AU-PRINCE

17, Boulevard Harry Truman, Bicentenaire (ancien local USAID)  
info@barreauportauprince.org / www.barreauportauprince.org  
Tél. (509) 4684-6606

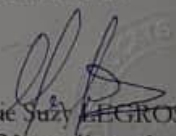
## Décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des avocats de Port-au-Prince

L'Assemblée générale des avocats du Barreau de Port-au-Prince réunie en séance extraordinaire ce lundi 31 août 2020 autour de l'assassinat du Bâtonnier Monferrier DORVAL a adopté les décisions suivantes:

- 1- Condamnation avec la plus grande véhémence de l'assassinat crapuleux du Bâtonnier Monferrier DORVAL;
2. Arrêt complet de toutes prestations judiciaires jusqu'aux obsèques du Bâtonnier;
3. Tenue d'une marche en toge au cours de la semaine ;
4. Dissociation du Barreau de tous les hommages au Bâtonnier Monferrier DORVAL venant de l'Exécutif ;
5. Détermination en consultation avec la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH) pour obtenir justice pour le Bâtonnier DORVAL.

Fait au Barreau de Port-au-Prince, ce lundi 31 août 2020.

Pour le Barreau

  
Marie Suzy LEGRIS  
Bâtonnière, ai

## Note de la Société haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie

Publié le 2020-09-10 | Le Nouvelliste

Port-au-Prince, le 31 août 2020

La Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie (SHHGG) joint sa voix à celle de nos nombreux et nombreuses compatriotes ; à celle des Institutions et des corporations de la Société Civile pour exprimer son émotion, sa douleur, sa tristesse et son indignation face à l'assassinat de Me Monferrier Dorval.

Le drame de ce vendredi 28 août 2020 a causé la mort d'un innocent qui croyait en son pays et qui avait choisi de vivre simplement, comme un citoyen ordinaire, un vrai, qui avait mis tout son savoir, ses connaissances au service de sa communauté.

La SHHGG souhaite que le sang de cet innocent, de cet homme d'une si grande valeur morale et intellectuelle ne reste pas impuni. Elle exhorte les forces publiques, les plus hautes autorités de l'État à tout entreprendre pour établir la vérité autour de ce crime odieux qui flétrit l'honneur et la dignité de toute la Société Haïtienne. Tout en condamnant avec la plus grande vigueur cet acte innommable et insensé, la Société d'Histoire invite ces hautes autorités à œuvrer afin de pouvoir relever et surmonter le défi de l'insécurité qui sacrifie presque tous les jours les filles et les fils de ce pays tout en affectant une population confrontée déjà à toutes sortes de maux, rongée par la plus grande détresse et le plus profond désespoir.

La SHHGG présente au monde universitaire, à la corporation des avocats qu'il servait avec sérieux, passion et la plus grande rigueur morale, à ses amis, à sa famille et à ses proches, ses condoléances les plus émues.

Pour le Conseil de direction de la SHHGG :  
Prof. Pierre Buteau, Président

## Éditorial du Nouvelliste : Mourir et rester vivant

Publié le 2020-08-31 | Le Nouvelliste

L'inquiétude. La peur. La désolation. La dictature ravissait les cadavres et interdisait le deuil pour édifier sa paix des cimetières.

L'effacement. Les cris. Les pleurs. Les communiqués. Les condamnations. Les morts font du bruit depuis 1986. Même si la justice fait du surplace.

De Duvalier à aujourd'hui, nous sommes passés du décompte des victimes dans un silence obligé au temps de la dictature, au bruyant décompte de l'inaction publique des autorités des régimes de la démocratisation après chaque assassinat.

Du massacre de Fort Dimanche le 26 avril 1986, en passant par la mort le 13 octobre 1987 de Me Yves Volel sur la cour du quartier général de la Police, en passant par l'exécution de Jean Léopold Dominique le 3 avril 2000 sur la cour de sa station de radio jusqu'à l'assassinat de Me Monferrier Dorval le 28 août 2020 dans la cour de sa résidence, la même scénographie. La même impuissance. Les mêmes attentes. Les mêmes cris.

À chaque nouvelle victime depuis 1986, les mêmes questions reviennent : la police va-t-elle retrouver les assassins ? La justice jugera-t-elle un jour le coupable et les complices ?

Dans tous les cas, les plus célèbres comme les plus anonymes, ni la police ni la justice n'ont pu aller jusqu'au bout des affaires criminelles confiées à leurs limiers. Sauf s'il y a miracle. Coup de chance. Heureux accident. Dans le cas de Maître Dorval, les mêmes inquiétudes reviennent. Que va faire la police? Que va faire la justice?

De l'indépendance à nos jours, la police et la justice haïtiennes, il faut le dire, n'ont rien fait pour établir des méthodes, constituer des bases de données, former des équipes pour réussir, de l'intervention d'urgence à la protection de la scène d'un crime, du constat à l'autopsie, de la balistique à la police scientifique, de la simple filature à l'enquête complexe, la conduite efficace des affaires qui leurs sont confiées.

Ni l'exigence de résultats ni la volonté de réussir ne sont des philosophies partagées au sein de la justice et de la police. Les moyens humains et matériels font défaut, mais pas seulement.

Il y a des miracles. Des coups de chance. D'heureux accidents. Pas plus.

Si justice est rarement rendue, cela ne signifie pas que toutes les morts soient classées sans suite. Certaines victimes phagocytent l'actualité. Changent la donne. Poussent à la faute. Restent au travers de la gorge de ceux qui espéraient bénéficier de leur disparition.

Dans un pays où l'on meurt pour un rien et des fois pour rien, la pulsion de vie, l'envie de vivre et la vie tout court gagnent tous les combats en dépit de tout et de tous.

Il y a des morts qui restent vivants. Deviennent les zombies de la justice. Les sentinelles de la démocratisation. Se transforment en symboles de notre envie de vivre dans un pays normal.

Il y a des morts qui ne meurent jamais en Haïti.

Frantz Duval

## L'ANMH « indignée » devant l'assassinat de Me Monferrier Dorval

Publié le 2020-08-31 | Le Nouvelliste

L'Association nationale des médias haïtiens (ANMH) se dit « indignée devant l'assassinat du Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Port-au-Prince, Me Monferrier Dorval. « L'ANMH croit que toute la nation doit exprimer son indignation face à cette exécution qui secoue les citoyennes et les citoyens qui ne peuvent qu'être révoltés par ce crime abominable », lit-on dans une note, datée du 29 août, signée du nouveau président de l'association, Jacques Sampeur.

« Me Monferrier Dorval avait une réputation intacte. Il était l'une des bonnes références sur des points de droit et sur les questions constitutionnelles. Il s'exprimait avec force et conviction sur ces sujets sensibles, sans aucune réserve, comme le professeur devant ses étudiants émerveillés par sa science et par son large savoir », ajoute la note.

« Dans un pays où la connaissance et le savoir sont un délit, Me Dorval, envers et contre tous, était l'une des voix fortes qui portait le message du changement démocratique, des réformes institutionnelles à opérer et de la construction de l'État de droit », avance l'ANMH qui estime que l'assassinat de Me Monferrier Dorval « vient semer encore plus de doute sur les perspectives de transformer de manière irréversible les mentalités pour porter notre pays à prendre la voie de l'État de droit, du respect de la vie, de la crainte de la justice et de la fin de l'impunité ».

« Me Dorval n'avait que sa science et sa verve pour mener le combat et semer la bonne parole à ses étudiants et à ses pairs. Son assassinat, s'il met notre société en état de choc, n'est et ne sera jamais la mise à mort de la parole qui transforme et des idées qui sont immortelles et qui finiront par provoquer les transformations qui font peur », soutient l'ANMH.

« L'Association nationale des médias haïtiens souhaite que l'opinion publique nationale se mobilise pour exprimer sans réserve et de différentes manières, son indignation face à ce cadavre de trop. Nous devons signifier aux opérateurs du crime et de la mort que l'élimination physique des meilleurs d'entre nous ne servira que de ferment mobilisateur pour exiger la fin de l'inaction qui engendre les massacres de la population, la transformation du pays en une vaste prison, la perpétration de crimes les uns plus révoltants que les autres et la consécration de l'impunité comme modèle de société », conclut la note.

• **1<sup>er</sup> septembre 2020**

## **Résolution de la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH)**

Résolution 2020-07 Portant sur l'assassinat du Bâtonnier Monferrier Dorval, adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration réuni à l'extraordinaire le 1er septembre 2020

Vu la Constitution du 29 mars 1987 amendée par la Loi constitutionnelle du 9 mai 2011 ;

Vu la Convention américaine relative aux droits de l'Homme du 22 novembre 1969, ratifiée par Haïti le 20 août 1979 ;

Vu le Pacte International relatif aux droits civils et politiques adopté le 16 décembre 1966, ratifié par Haïti le 6 février 1991 ;

Vu le Décret du 29 mars 1979 sur la profession d'avocat ;

Vu les statuts de la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH) adoptés le 14 mai 2002 et modifiés le 7 décembre 2013 ;

Considérant que le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, Me Monferrier Dorval, a été exécuté dans la soirée du 28 août 2020 dans la cour de sa résidence privée ;

Considérant la note de presse publiée par la Fédération des Barreaux d'Haïti en date du 29 août 2020 ;

Considérant la note de presse et la résolution adoptées par le Conseil de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince en date du 29 août 2020 ;

Considérant l'arrêté adopté par le Président de la République annonçant 3 jours de deuil national ;

Considérant la conférence de presse tenue par le Président Jovenel Moïse en date du 29 août 2020 ;

Considérant la note publiée par le Ministre de la Justice datée du 29 août 2020 ;

Considérant la lettre adressée par le Ministre des Affaires étrangères à la communauté internationale ;

Considérant le Mémoire adopté par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) en date du 31 août 2020 ;

Considérant la décision de l'Assemblée générale extraordinaire des Avocats de Port-au-Prince adoptée en date du 31 août 2020 ;

Considérant les notes et les résolutions adoptées par les différents Barreaux de la République ;

Considérant les messages de confraternité adressés par les Barreaux ainsi que les différentes Associations d'Avocats à travers le monde ;

Considérant les nombreux messages de soutien des organisations et institutions en Haïti et à l'étranger ;

Considérant que face à ce drame qui touche en plein cœur la corporation des Avocats,

La Fédération des Barreaux d'Haïti a la responsabilité d'adopter la résolution suivante :

La Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH),

1. Réitère l'arrêt de travail sur l'ensemble du territoire national, ce, jusqu'à l'organisation des funérailles de notre illustre confrère ;

2. Appelle à une marche pacifique des Avocats et Avocates le jeudi 3 septembre 2020 organisée simultanément dans les 18 juridictions du pays de 9ham à 12ham. Les Avocat-e-s sont invité-e-s à porter leur toge ;
3. Invite les Barreaux à organiser le jour des funérailles une cérémonie symbolique dans chaque juridiction ;
4. Exige que tout soit mis en œuvre pour garantir une enquête sérieuse, indépendante et impartiale devant permettre d'identifier, de juger et de condamner les auteurs, coauteurs et complices de ce crime ;
5. Dénonce les tentatives de récupération et les allusions tendancieuses émises ces derniers jours faisant peser un doute sur la crédibilité et la neutralité de l'enquête en cours ;
6. Décide de créer une Commission d'enquête indépendante en appui à la Direction Centrale de la Police Judiciaire et à la Justice ;
7. Demande le concours des institutions internationales disposant de ressources en matière d'investigation criminelle ainsi que des Barreaux & Associations de Barreaux étrangers afin de contribuer à la réalisation de l'enquête ;
8. Exprime sa préoccupation face aux menaces qui pèsent sur certains Membres du Conseil d'Administration de la Fédération et demande l'adoption de mesures de protection appropriées.

#### **Le Conseil d'Administration de la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH) :**

Me Jacques LETANG, Bâtonnier des Coteaux, Président ; Me Carl-Henry VOLMEUS, Bâtonnier de Saint Marc, 1er Vice-Président ; Me Jorel LUBIN, Bâtonnier de Mirebalais, 2ème Vice-Président ; Me Jaccène JACQUES, Bâtonnier des Gonaïves, 3ème Vice-Président ; Me Anthony MILORD, Bâtonnier de Petit Goâve, Trésorier ; Me Nerva ALEXIS, Conseiller du Barreau de Port-de-Paix, Trésorier adjoint ; Me Robinson PIERRE LOUIS, Secrétaire de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, Secrétaire général ; Me Youdeline CHERIZARD JOSEPH, Membre du Barreau des Gonaïves, Secrétaire générale adjointe ; Me Marie Suzy LEGROS, Bâtonnière a.i. de Port-au-Prince, Conseillère ; Me Luc FRANCOIS, Bâtonnier de Jacmel, Conseiller ; Me Gesner ETIENNE, Bâtonnier de Anse-à-Veau, Conseiller ; Me Harold CHERY, Bâtonnier du Cap-Haïtien, Conseiller ; Me Job LOUIS, Bâtonnier de Port-de-Paix, Conseiller ; Me Pierre MOISE, Bâtonnier de Grande-Rivière du Nord, Conseiller ; Me Jocelyn DORSAINT, Bâtonnier de Fort-Liberté, Conseiller ; Me Frantz SAUREL, Bâtonnier de Miragoâne, Conseiller ; Me Minerve DHAITY, Bâtonnier d'Aquin, Conseiller ; Me Jacques Robert JUSTE, Bâtonnier de Jérémie, Conseiller ; Me Abner VOLMAR, Bâtonnier de Hinche, Conseiller ; Me Evald SIPRICE, Bâtonnier des Cayes, Conseiller ;

Pour authentification :

Me Jacques LETANG, Président (00509) 3695-5953

Me Robinson PIERRE-LOUIS, Secrétaire Général (00509) 3758-9130

## **Les Lion's d'Haïti rugissent de colère après l'assassinat de l'un d'eux**

Publié le 2020-09-01 | Le Nouvelliste

Les Lion's d'Haïti rugissent de colère après l'assassinat de l'un d'eux, Me Monferrier Dorval. « Les Lion's d'Haïti ont appris avec autant de douleur que de colère l'assassinat crapuleux commis dans la soirée du vendredi 28 août 2020 contre Me Monferrier DORVAL, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince et aussi membre du Lion's Club de Port-au-Prince Central », lit-on dans une note de presse du président de l'antenne, William Eliacin, mardi 1er septembre 2020.

« Nous tous Lions d'Haïti restons sans voix devant l'expression la plus hideuse d'une barbarie sans nom qui, se déployant sans la moindre contrainte, prend aujourd'hui pour cible l'un de nos citoyens les plus dignes et les plus brillants », selon cette note de presse. « La Zone des Lion's d'Haïti joint sa voix aux voix innombrables du Lionisme mondial pour se courber bien bas devant la dépouille de Me Monferrier Dorval, pour présenter à sa famille et à ses proches ses sympathies les plus émues, pour réclamer enfin l'application de ce grand mot auquel notre Frère Lion aura dédié toute son existence, jusqu'au sacrifice le plus ultime, celui de JUSTICE », a indiqué cette note qui pose des mots d'hommage à la mémoire de Me Monferrier Dorval.



« A toutes les étapes de sa vie lionistique le Frère Monferrier Dorval aura été un exemple de dévouement et de sérieux faisant profiter le mouvement lionistique et à travers ce dernier l'ensemble de notre population, tant de son dynamisme personnel que de ses exceptionnelles qualités de juriste, et ce, particulièrement à la suite du séisme du 12 Janvier 2010 où son dévouement s'éleva à la hauteur du don de soi », a indiqué cette note de presse de William Eliacin, président de Zone, Haïti, Lion's Club International.

Roberson Alphonse

• **2 septembre 2020**

## **Communiqué d'Aksyon Patriyotik**

J'ai appris avec une grande consternation l'assassinat lâche et abominable du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, l'éminent professeur Monferrier Dorval. Au nom du parti politique Aksyon Patriyotik - AP et en mon nom propre, je présente mes condoléances les plus attristées à sa famille et à l'ensemble de ses collègues du Barreau de Port-au-Prince.

Ce meurtre inqualifiable doit être dénoncé avec vigueur. Il ne doit pas rester impuni. Même si les mobiles du crime sont pour le moment inconnus, le contexte dans lequel il s'est produit et le statut de la victime devraient amener les autorités de l'État à agir avec diligence pour mener les enquêtes nécessaires, arrêter les assassins et les traduire devant la justice.

Constatant que la machine infernale de l'insécurité et de l'impunité s'est accélérée depuis des lustres sans aucune crainte, et qui pourraient être lourdes de dangers si les mesures appropriées ne sont pas prises pour assurer la sécurité publique et apaiser l'espace politique.

J'invite donc le Président de la République à saisir toute la gravité de la situation et à poser des actes à la hauteur de ses responsabilités.

Je saisis cette occasion macabre et malheureuse pour inviter aussi toute la classe politique à comprendre que l'adversité politique ne doit jamais se muer en haine et en violence. Tous ensembles, nous devons agir pour éviter que notre pays ne sombre dans une violence qui pourrait ébranler durablement ses structures, surtout dans un contexte où de grandes menaces rôdent alentour.

Joël Pierre  
Porte-parole national Aksyon Patriyotik  
Port-au-Prince, le 02 septembre 2020

**RESOLUTION A LA SUITE DE  
L'ASSASSINAT DU BATONNIER MONFERRIER DORVAL**

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunissant les barreaux de 47 Etats ayant le français en partage, manifeste son infinie tristesse suite au décès du Bâtonnier Monferrier Dorval, bâtonnier du barreau de Port-au-Prince, lâchement assassiné devant son domicile le 28 août 2020.**

Elle rend hommage aux combats du Bâtonnier Monferrier Dorval en faveur du respect des droits fondamentaux, d'une justice rigoureuse et équitable et de l'Etat de droit.

Elle présente ses condoléances émues à la famille du Bâtonnier Monferrier Dorval ainsi qu'au barreau de Port-au-Prince et à la Fédération des barreaux d'Haïti et leur apporte son total soutien.

Elle manifeste sa plus vive indignation et sa grande inquiétude face à un assassinat perpétré contre la personne d'un avocat. Son indignation et son inquiétude sont d'autant plus vives qu'en abattant le bâtonnier, le ou les assassins mettent sciemment en péril l'action menée par le barreau et son chef afin que soient respectées la justice et la dignité humaine.

Elle souligne l'importance de l'article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui garantit à tout individu le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Elle met en évidence l'absolue nécessité, dans un Etat de droit, qu'un avocat puisse exercer sa profession dans la plus totale sécurité, sans entrave quelconque et sous la protection des autorités.

Elle rappelle à cet égard les Principes de base relatifs au rôle des barreaux, adoptés par le huitième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à La Havane du 27 août au 7 septembre 1990, dont le Principe 17 dispose que « *lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités* ».

Elle fait référence aux résolutions prises à la suite des agressions physiques exercées en octobre 2018 sur quatre avocats du barreau de Port-au-Prince, en décembre 2018 lors de son 33<sup>ème</sup> congrès tenu à Lausanne en Suisse et en décembre 2019 lors de son 34<sup>ème</sup> congrès tenu à N'Djamena au Tchad, invitant notamment les autorités haïtiennes à prendre toutes les mesures utiles en vue de permettre aux avocats d'exercer librement leur profession, en assurant leur sécurité et leur protection.

Elle réclame des autorités haïtiennes que toutes les mesures utiles soient prises en vue de :

- Faire toute la lumière sur l'assassinat du Bâtonnier Monferrier Dorval et procéder à l'arrestation et au jugement de ses auteurs ;
- Assurer la sécurité et la protection des avocats haïtiens pour un libre exercice de leur profession.

## Hommage de l'avocate Caroline Mecary

MOTION POUR HONORER LA MÉMOIRE DE NOS CONFRÈRES EBRU TIMTIK, MONFERRIER DORVAL ET TAHIR DELCI POUR EXPRIMER NOTRE SOUTIEN À NOTRE CONFRÈRE AYTAC ÜNSAL

C'est avec une profonde émotion que le Barreau de Paris tient à honorer la mémoire de nos confrères en Turquie et en Haïti, morts alors qu'ils accomplissaient courageusement leur mission au service de la profession et de la justice.

Nous avons appris avec consternation et une profonde tristesse le décès de l'avocate Ebru TIMTIK, victime d'une grève de la faim de 238 jours (plus de 7 mois) qu'elle avait entamée pour réclamer simplement un procès équitable aux autorités turques. En dépit de la dégradation de son état de santé et d'une expertise médicale sur l'incompatibilité de son maintien en prison, sa remise en liberté avait été refusée le 10 août dernier.

Le lendemain, notre profession a été de nouveau endeuillée par l'assassinat de Monferrier DORVAL, Bâtonnier du Barreau de Port-au-Prince, homme de culture, éminent constitutionnaliste, profondément humain et attentif aux autres.

Nous espérons que l'enquête judiciaire dira précisément dans quelles conditions a été préparé ce crime horrible dont la particulière cruauté marquera à jamais le Barreau haïtien et notre profession dans son ensemble.

Parce qu'ils avaient connu les périodes sombres de leur pays, Ebru TIMTIK et Monferrier DORVAL avaient, sans doute plus que d'autres, conscience de ce que l'histoire peut être tragique. Mais ils voulaient, avec courage et détermination, contribuer à la promotion de l'État de droit, des droits de l'Homme et du droit de chacun à un procès équitable.

Afin d'honorer la mémoire de nos confrères et d'exprimer avec solennité l'estime et le respect que le Barreau de Paris leur porte à nos confrères, Ebru TIMTIK, et Monferrier DORVAL sont appelés, à titre posthume, au sein de notre ordre à qualité de **membres d'honneur du Barreau de Paris**.

Aytac UNSAL, qui lui poursuit sa grève de la faim (plus de 200 jours) pour le droit à un procès équitable, est également élu membre d'honneur et sera placé sous la protection du Bâtonnier de Paris.

De même, pour rendre hommage à l'engagement de notre confrère Tahir ELCI, Bâtonnier de Diyarbakir, assassiné en 2015 et dont le meurtre n'a toujours pas été élucidé, le Barreau de Paris l'élève au rang de membre d'honneur.

« Si un avocat meurt, il demandera justice dans sa tombe », avait déclaré Ebru Timtik. Par ce vote exceptionnel, le Barreau exprime son souhait de suivre les enquêtes judiciaires et les procès en cours notamment dans le cadre des missions d'observation judiciaire de notre Barreau.

Le 7 septembre à 12h00, à l'initiative de la Conférence des Bâtonniers et de la FBE, une cérémonie à l'unisson de celle qui a réuni le conseil de l'Ordre hier, aura lieu dans tous les tribunaux d'Europe pour rendre un même hommage solennel à nos confrères disparus et menacés.

Récemment, la profession d'avocat a connu de nombreuses épreuves, souvent dramatiques. À l'occasion des 30 ans des principes de La Havane, le Barreau de Paris a également décidé de créer un « programme d'accueil et de répit » pour les avocats menacés partout dans le monde, dans la tradition d'accueil et de défense de la défense du Barreau de Paris.

Ce programme témoignera de l'engagement unique du Barreau de Paris pour défendre le rôle essentiel de la profession d'avocat et permettra d'incarner ses qualités d'hospitalité et d'ouverture au monde. »



MISSION DES ADVENTISTES  
DU SEPTIEME JOUR D'HAÏTI

Rue Xaragua No.20, Delmas 31  
Port-au-Prince, Haïti / B.P. 1325  
Tel. : (509) 2228-3704 / 2816-2511

## NOTE DE PRESSE

La Mission des Adventistes du Septième Jour d'Haïti a appris avec de profondes douleurs la triste nouvelle de la mort brutale et cruelle de son Avocat-Conseiller, le Dr Monferrier Dorval, qui a servi cette communauté de foi pendant plus de 20 ans avec compétence, honnêteté, désintéressement et beaucoup d'engagement.

Cet acte regrettable perpétré sur sa personne et qui laisse dans le deuil sa famille, ses pairs, ses étudiants, le monde du droit, fait souffrir aussi toute la communauté haïtienne, qui prendra longtemps pour oublier cet homme de grandes valeurs, prestigieux modèle pour les jeunes et les professionnels en quête d'excellence et de rigueur dans l'accomplissement de leurs tâches.

L' Administration de la Mission des Adventistes du Septième Jour d'Haïti déplore cet acte malheureux et exprime ses sympathies les plus sincères et ses condoléances les plus émues aux membres de la famille de cet éminent Conseiller que fut Dr Monferrier Dorval, aux Membres de son cabinet et du barreau des Avocats de Port-au-Prince, à ses étudiantes et ses étudiants et à tous ceux que cette disparition brutale afflige.

Puissent la famille, les amis et la communauté souffrante trouver dans la Parole de Dieu, le réconfort et la consolation nécessaires pour passer cette rude épreuve et trouver aussi le courage pour reproduire les valeurs si rares que Dr Dorval avait incarnées dans sa vie.

Port-au-Prince, HAÏTI, le 2 septembre 2020.

Dr Pierre Caporal,  
Président



## La mort de Monferrier Dorval est d'une violence révoltante

Me Sonet Saint-Louis

N'ayez pas peur de ce qui arrivera demain ! Révoltons-nous contre l'inacceptable ! Contre l'inadmissible ! Haïti ne peut pas sortir du sous-développement chronique dans lequel elle se trouve sans le savoir, sans la connaissance. En broyant les cerveaux, en intimidant les hommes et les femmes de valeur, que restera-t-il de cette République déjà en carence de tout ?

L'exécution de Me Monferrier Dorval ne doit être ni possible ni normale. Un Bâtonnier est un symbole et inspire le respect. Il est une autorité intellectuelle et morale. On s'incline devant l'autorité du savoir qui que vous soyez. On ne touche pas à un symbole. À l'Université, on m'a appris à me courber devant celui qui incarne l'autorité du savoir. La nation est secouée dans ses fondements. Le symbole de la vraie autorité est brutalement anéanti. Les repères sont perdus. Nous sommes en train de vivre la fin de quelque chose.

Deux questions lancinantes taraudent tout un chacun : qui a donné ce contrat d'exécution à cet assassin ? Pourquoi cette personne – ou ces personnes ? – l'a-t-il appliqué si froidement et sans état d'âme ? De ces deux premières questions, surgit une troisième : pourquoi ignorons-nous le Mal politique et le Mal tout court ?

La vie est sacrée. Elle est un cadeau de Dieu. Elle doit être respectée et protégée. Ceux qui y portent atteinte doivent être poursuivis, partout où ils iraient se cacher.

Je suis révolté contre la barbarie, contre les crimes abominables dont sont victimes les pauvres, les femmes, les filles dans nos quartiers précaires. C'est avec émotion que je salue leur mémoire. Il n'y a pas de vie supérieure à une autre. Toutes les vies se valent, mais on ne s'attaque pas à un scientifique, à un homme comme le Dr Monferrier Dorval. Ce crime perpétré dans un environnement délétère où les assassins bénéficient de l'impunité, est porteur d'un message. D'un message terrifiant. La communauté internationale, notamment les États-Unis favorables au pouvoir en place, lancent de temps en temps des alertes sur ces crimes commis par les groupes armés qu'ils considèrent comme étant très graves contre les populations civiles. Mais ils s'y conforment par réalisme politique tandis que sur le terrain où la raison de la force brutale devient chaque jour la meilleure. En tout cas, le régime en place évite de parler de justice pour les victimes et n'offre pas de garanties pour l'organisation de procès justes et équitables. Il se pourrait que, dans un avenir proche, le modèle hybride combinant le droit interne et les éléments internationaux puisse constituer une option face à la carence de la justice locale. Le colonialisme judiciaire est à nos portes.

L'assassinat de Me Dorval a une particularité qui ne va pas sans poser quelques questions.

Notre Bâtonnier n'avait ni arme, ni argent ni pouvoir. Il n'avait que les idées à défendre. Sa satisfaction était la recherche de l'honneur dans le travail bien fait pour le compte de son pays.

Je suis vexé et indigné, ravagé. On détruit une voix forte, légitime et professionnelle. Dans notre cité, les citoyens sans défense meurent en quantité et en qualité. L'État, notre souverain bien, à qui revient la fonction régaliennne de protéger la vie et les biens, est détourné de sa vraie mission. L'État n'est ni gouverné, ni administré, avait expliqué le juriste au pays. Il a payé le prix fort de son choix de vivre au milieu de ceux-là à qui il cherchait constamment à donner une humanité, mais qui ont oublié la sienne.

## Le peuple s'est trompé

Il fut un Mapou du droit constitutionnel haïtien qui s'est implanté dans le sol d'Haïti devenu ingrat de ses sacrifices de patriote. Au-delà de son sang inutilement versé, la mort de Me Monferrier Dorval traduit une immense faillite d'idéal. Elle nous porte à nous poser de lancinantes interrogations sur notre choix de société. À questionner notre moralité publique qui semble plutôt recommander l'élimination physique d'adversaires et de contradicteurs plutôt qu'un débat d'idées, susceptible de déboucher sur un consensus large et véritable entre toutes les composantes de la nation. Peu importe l'origine de cette tragédie humaine, la question de l'éthique reste totalement posée dans toute son acuité dans notre société.

Notre grande faute, c'est d'avoir trop longtemps confié dans notre République le pouvoir de décider à des âmes animales. Et le résultat, c'est cette faillite collective à laquelle nous assistons. Des intellectuels comme nous font tout pour confier le pouvoir à des nuls dans le but d'en avoir le contrôle souterrain. Nous sommes trop jaloux. Cette jalousie qui nous habite de façon permanente nous amène à ignorer constamment le Mal ou à choisir le Mal à la place du Bien au détriment de nous-mêmes. Nous ne souhaitons pas que nos frères aillent aux astres. Nous détestons le Vrai, le Beau, la Qualité et l'Excellence. Le seul point sur lequel nous faisons consensus depuis ces trois décennies, c'est la médiocrité. Nous nous obstinons chaque jour à barrer la route à la compétence, à l'intégrité et au patriotisme. L'installation des régimes incompétents à la direction de l'État n'est pas seulement une erreur, mais aussi un choix de société que nous supportons joyeusement.

Nous avons joué dangereusement avec l'avenir du pays. L'histoire politique récente est là pour témoigner de nos errements. L'Esprit du peuple est le résultat de son activité politique. Notre déchéance est le résultat d'une succession d'erreurs. Grattons les souvenirs les plus récents sans complaisance ! L'élection de René Préval en 2006 consacrant son retour au pouvoir pour une deuxième fois et celle de Michel Martelly furent deux grandes erreurs historiques qui conduisent le pays à sa perte. En histoire, deux erreurs consécutives ne donnent jamais droit à une troisième. Or, voilà que nous en sommes à une troisième. Un homme peut se tromper, un dirigeant peut se tromper, mais quand c'est tout un peuple qui se trompe sur des questions d'intérêt national, le pays va plus vite à sa perte. Notre ère est celle d'un peuple déchu qui a perdu conscience de ce qu'il est. L'absence de son sens d'humanité et de sa solidarité agissante explique cet état de déchéance. Ce n'est pas seulement l'exécution sommaire de cet homme de grande culture qui m'attriste mais aussi la méconnaissance du peuple du Beau, du Vrai, de l'Éthique et du Juste.

Que veulent dire ces trois journées de deuil décrétées par le pouvoir quand c'est le gouvernement qui lâche littéralement les assassins dans l'air en ce qu'il ne fait quasiment rien pour les retenir ? Contournement, ruse et cynisme ? L'État a la responsabilité de protéger les vies et d'anticiper les actions des gangs. L'a-t-il fait pour notre Bâtonnier ? Le fait-il pour le reste de la population vivant sous la menace des gangs de toutes sortes ? La réponse coule de source.

Je comprends les notes d'indignation. Il ne faut pas dire seulement « non » à la barbarie de l'intelligence. Il faut acter raisonnablement et profondément. Notre « non » catégorique aura un sens quand le peuple de manière collective cessera d'honorer de ses suffrages l'incompétence et l'incivisme au pouvoir. C'est à ce moment-là seulement que tout ira bien.

Dans l'état actuel des choses, on ne sortira pas sans l'émergence d'une radicalité ordonnée. Nous rentrons dans la phase de la caducité de l'Esprit. La caducité traduit la fin et l'évolution de l'Esprit. Il faut casser quelque chose pour que l'Esprit haïtien renaisse.

En effet, le signe de la haute destination absolue du peuple, c'est de savoir ce qui est bien et ce qui est mal et de faire le choix entre le Bien et le Mal. Lorsqu'on parle d'un peuple, il faut expliquer ou expliciter les formes dans lesquelles il se particularise. Ce sont l'histoire, la culture, la Constitution, le système juridique, les arts, la science, la religion, toutes choses par lesquelles chaque peuple se distingue des autres.

## **Nous n'avons pas un problème de Constitution**

Je n'ai pas été toujours d'accord avec Me Monferrier Dorval et Madame Mirlande Manigat sur les justifications qu'ils ont présentées pour un changement de régime politique en Haïti. Il y a entre nous des désaccords importants. La beauté d'une thèse est qu'elle fonctionne à l'intérieur d'une autre. Ruiner une thèse, c'est d'abord montrer sa fonction extra théorique. Il ne s'agit pas ici de démolir, mais d'offrir une autre explication.

La mise en œuvre d'une Constitution dépend de l'état d'esprit des gouvernants et des gouvernés et de leur rapport au droit et à la loi. En effet, la Constitution la mieux élaborée, politiquement correcte, ne sera jamais appliquée en Haïti. Le pays n'a pas réellement un problème de Constitution mais d'application de celles-ci : nos bonnes lois ne sont jamais appliquées. La raison fondamentale est qu'Haïti possède des élites rétrogrades et barbares, incapables d'évoluer dans une société haïtienne moderne dominée par les principes de l'État de droit, de la bonne gouvernance et de la démocratie représentative. Le respect de la Constitution d'un pays est d'abord une question d'éducation.

La Constitution donne à l'État ses formes, son mode de gouvernement. L'État vit dans le citoyen. L'action de l'État doit être celle du citoyen dans lequel il cherche sa fin historique. L'État, sa Constitution, ses lois et ses institutions appartiennent au peuple. Un chef d'État ne peut pas détourner l'État et se l'approprier. C'est par la mise en œuvre de la Constitution que la fin de l'État peut être le plus sûrement atteinte. Or, depuis son adoption en 1987, notre loi-mère n'a jamais été mise en œuvre. Elle a été souvent ignorée, violée et mise de côté.

Le changement constitutionnel est un moment important dans la vie d'un peuple. L'adoption d'une Constitution doit être le résultat d'un choix absolument libre et déterminé par la réflexion. La meilleure charte fondamentale est celle d'un État dans lequel règne le plus de liberté. En ce sens, la Constitution de 1987 répond à cette exigence. Le texte de 1987 est parvenu à concilier de façon heureuse la liberté des citoyens et les pouvoirs des gouvernants.

Pourquoi cet engouement à vouloir changer la Constitution ? Ne soyons pas dupes ! La Constitution de 1987 est le résultat du changement qui a commencé le 7 février 1986. Elle ne peut être le fruit de la déraison. Elle n'est pas irrationnelle. On n'élabore pas une Constitution pour répondre aux passions des chefs amoureux du pouvoir autoritaire et totalitaire.

Contrairement à ce qu'expliquait Me Dorval, la dyarchie installée au sein de l'Exécutif haïtien n'est pas une source d'instabilité politique. Le partage du Pouvoir exécutif entre le Président de la République et un Premier Ministre était venu résoudre le problème de l'omnipotence du pouvoir présidentiel en Haïti, jusqu'ici incontrôlable. Il ne s'agit pas ici d'une sorte d'irréalisme constitutionnel, mais plutôt d'un manque flagrant d'évolution des mentalités politiques de nos dirigeants. Sous l'empire de la Constitution de 1987, le Président dispose de réels pouvoirs, mais ce qui est important, c'est de trouver la manière de les exercer.

La Charte fondamentale de 1987 n'a pas affaibli ni diminué l'importance du pouvoir présidentiel en Haïti mais a essayé de supplanter la force inouïe du Président à celle de l'État de droit. C'est là que réside le dilemme de nos chefs d'État habitués à une culture de pouvoir personnel que le Professeur Claude Moïse analyse comme un dilemme constitutionnel.

**Améliorons plutôt notre Constitution !**

Il y a toujours une raison à la loi. Le régime politique haïtien n'est donc ni déséquilibré ni irrationnel par le fait qu'il ne confère pas au Président de la république le droit de dissolution. Il n'y a pas un régime parlementaire, mais plusieurs qui connaissent des applications diverses. Celui d'Haïti en est un.

Ce n'est pas l'esprit français ni celui des Américains qui se reflète à travers la Constitution de 1987, mais l'état du peuple haïtien. Chaque Constitution a sa manière de limiter les risques d'arbitraire. L'histoire a montré que la dictature ne peut venir que de l'Exécutif. C'est la raison pour laquelle nous avons pris des siècles avant de trouver la formule pour limiter le plus que possible l'arbitraire du pouvoir exécutif par la mise en place des freins représentés par les contre-pouvoirs.

Le régime présidentiel américain qu'on nous offre comme modèle et qu'on veut reproduire en Haïti, n'est pas exportable en dehors des États-Unis. La réussite ou la pérennité du régime américain provient de quatre facteurs importants : la neutralisation réciproque des pouvoirs qui sous-entend l'irrévocabilité réciproque, le caractère fédéral de l'État où concentrent les pouvoirs, l'indépendance du pouvoir judiciaire qui n'a d'égal que son autorité morale.

Les juges de la Cour suprême, explique Robert Badinter, ont un devoir d'ingratitude à l'égard de leur autorité de nomination. Ces juges sont les gardiens impartiaux de la nation, de la règle de droit en qui le peuple place toute sa confiance. Enfin, c'est l'industrie qui favorise l'intelligence individuelle dans la recherche du bonheur, peu importe son origine. C'est avec raison que certains professeurs de droit constitutionnel français expliquent que la Constitution américaine est une œuvre de fierté. C'est pourquoi le rêve américain -, donc l'esprit américain – est difficilement transportable hors du territoire des États-Unis. Le texte américain jouit d'un immense prestige dans le monde et demeure la plus grande œuvre que l'esprit humain n'ait jamais réalisée.

La Constitution haïtienne de 1987, la nôtre, peut être une réussite haïtienne. Travaillons-la ! Perfectionnons-la ! Revisitons les travaux intellectuels et remarquables du Professeur de droit Mirlande Manigat, ceux de Claude Moïse, les propositions de Me Dorval et d'autres travaux pondus par d'autres experts en la matière afin de découvrir enfin « l'Esprit haïtien » !

Afin que notre loi-mère puisse à l'avenir être un objet légitime de fierté pour les Haïtiens ! Ne copiez pas l'Esprit américain ni celui de la France ! Si vous le faites, l'échec est consommé d'avance. Le savoir est culturel. C'est en cherchant la dimension culturelle du savoir que nous pouvons raisonnablement trouver la vérité que nous cherchons tous ensemble. La Constitution américaine traduit l'Esprit du peuple américain et l'évolution de cet Esprit dans l'évolution. Elle arrive à phase de maturité et de perfectionnement après 27 amendements. De notre côté, nous nous jetons, non dans la création mais dans la facilité, principale cause de la domination du pays, lorsque nous refusons de réfléchir sur des choses complexes dans un monde de plus en plus complexe.

### **Cherchons d'abord l'Esprit du peuple !**

Ceci dit, les grands hommes et femmes de notre pays doivent chercher l'Esprit du peuple haïtien et se conformer à lui. C'est en le trouvant qu'on peut élaborer une Constitution et des lois qui lui sont propres.

Dans la Constitution de 1987, il y a le meilleur. Le pire, c'est-à-dire ses imperfections, ses ambiguïtés et ses contradictions, est à corriger pour que ce texte puisse répondre aux exigences de clarté et de précision.

Je rêve d'un débat sérieux et ouvert sur la réforme constitutionnelle en Haïti. Le débat que mon grand ami, le Docteur Josué Pierre-Louis, et moi avons souhaité avec Me Monferrier Dorval sur la réforme constitutionnelle annoncée maladroitement par le Président Jovenel Moïse, n'aura pas lieu à cause de cette disparition tragique.



Les manœuvres du Chef de l'État pour changer la Constitution ne sont que du délire qui lui fait oublier la notion du temps. Le Président Moïse ne peut plus intervenir dans un temps qui n'existe plus. Il n'a malheureusement ni le pouvoir constitutionnel, ni l'autorité, encore moins la crédibilité, pour engager la nation dans une telle initiative.

Ceci dit, j'ai le profond regret de formuler ces critiques en l'absence de Me Dorval, les mêmes que j'adresse aussi à la professeure Mirlande Manigat, qui est à la fois une beauté du savoir et de nature. Nous souhaitons que l'espace du droit constitutionnel haïtien soit fréquenté de mieux en mieux par des universitaires de valeur.

Me Dorval, cette étoile universitaire qui s'est interrompue brutalement, est une immense perte aussi bien pour le droit haïtien que pour le droit constitutionnel. Il fut dans sa phase ascendante vers la consécration suprême. Il faut souligner que dans l'espace du droit constitutionnel haïtien, il s'est taillé une place prépondérante, ce qui fait qu'on appelait « Monsieur droit constitutionnel ». À ce titre, on dit qu'il n'y a pas deux sans lui.

Pendant qu'on y est, malgré l'immense différence qualitative existant entre nous et ces deux grandes figures du droit constitutionnel haïtien, qu'on espère pouvoir réduire avec l'effort dans le travail, en tant que semence de l'espoir, on ne manquera pas de donner notre pleine mesure à la communauté universitaire.

Le monde de la francophonie pleure le départ d'un éminent juriste. Sa science, son éloquence et surtout son sourire humain ravageur vont manquer aux étudiants de la faculté de droit de l'Université d'État.

Il est quand même triste et navrant d'avoir à dire adieu dans ces conditions à un homme de grande culture, à un citoyen et à un patriote. On s'entend pour dire en vérité qu'il incarnait les trois.

Mais l'État de droit reviendra, la parole redescendra, elle fera chair et prendra place à côté des victimes et des opprimés.

Mes condoléances aux étudiants et étudiantes de la Faculté de droit, ainsi qu'aux avocats et avocates de la République, et à la nation.

Me Sonet Saint-Louis, Professeur de droit constitutionnel, Faculté de droit (UEH) - 30 août 2020

• **3 septembre 2020**



## **UNIVERSITE D'ÉTAT D'HAÏTI RECTORAT**

### **NOTE D'INFORMATION**

Objet : Arrêt de travail à l'Université d'État d'Haïti du lundi 7 au mercredi 9 septembre 2020

Le Rectorat de l'Université d'État d'Haïti (UEH) porte à la connaissance de la communauté universitaire et du public en général que le Conseil de l'Université, réuni en session extraordinaire le mercredi 2 septembre 2020, a décidé que les portes de l'Université d'État d'Haïti resteront fermées du lundi 7 au mercredi 9 septembre 2020 en signe de protestation contre l'assassinat crapuleux de deux membres de l'institution, à savoir le Docteur Monferrier Dorval, éminent professeur de droit constitutionnel et de méthodologie et Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Port-au-Prince et l'étudiant à la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV), Mical Samul.

L'UEH veut ainsi dénoncer de toutes ses forces et protester énergiquement contre la situation d'insécurité et d'impunité généralisée qui s'installe à travers le pays depuis trop longtemps. Le Rectorat continue d'exiger que la lumière soit faite sur le double assassinat *du* professeur Monferrier Dorval et de l'étudiant mémorand Mical Samul et que justice leur soit rendue conformément aux lois de la République.

Le Rectorat, une fois de plus, renouvelle ses condoléances émues à la communauté des facultés de droit, d'agronomie et des sciences humaines de l'UEH, à l'Ordre des avocats du Barreau de Port-au-Prince, à tous les parents et amis affectés par ces assassinats révoltants et douloureux.

Unité de communication de l'UEH

SG/UEH 3 septembre 2020

## Les avocats dans les rues pour exiger justice pour le Bâtonnier

### Monferrier Dorval

*Les avocats haïtiens étaient dans les rues ce 3 septembre dans toutes les juridictions du pays pour réclamer justice pour Maître Monferrier Dorval, le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince assassiné le 28 août dernier chez lui. De toutes les manifestations, les unes plus symboliques que les autres, celle de Port-au-Prince a attiré la foule.*

Publié le 2020-09-03 | Le Nouvelliste

Des centaines d'avocats du Barreau de Port-au-Prince ont marché dans les rues de la capitale, jeudi 3 septembre, pour exiger justice pour le Bâtonnier Monferrier Dorval, assassiné alors qu'il rentrait chez lui le 28 août dernier. La marche a débuté devant le cabinet de la victime à la rue Rivière. Vêtus de leur toge, les avocats, rejoints par des figures politiques et de la société, des militants de l'opposition et des étudiants, ont arpenté les avenues Martin Luther King, Lamartinière, du Travail, Charles Summer, la rue Capois, avant de terminer leur marche devant les locaux de la Cour de cassation.

Un message a été délivré devant la Cour de cassation par la Bâtonnière a.i Marie Suzy Legros et le président de la Fédération des barreaux, Me Jacques Letang. Marie Suzy Legros a insisté pour que justice pleine et entière soit rendue à Me Dorval. « Trop souvent, les enquêtes se poursuivent indéfiniment pour se diluer dans l'oubli et consacrer le règne de l'impunité dans ce pays. Trop souvent, les enquêtes qui prétendent aboutir ne

se déroulent que sur la condamnation des exécutants sans jamais remonter à ceux qui ont conçu, planifié et mis en route les processus criminels », a-t-elle déclaré.

Plus loin, Me Legros exige toute la vérité sur ce qui s'est passé. « Le Barreau ne saurait se satisfaire aujourd'hui d'une justice tronquée. La vérité doit éclater intégralement, car nul ne peut être au-dessus de la loi dans une société démocratique. Le Barreau veut croire que dans ces circonstances exceptionnelles, où la place du droit dans la société est en péril, les institutions compétentes se montreront à la hauteur et parviendront en toute indépendance à établir la vérité afin que justice soit rendue au Bâtonnier Monferrier Dorval, à la société tout entière », espère-t-elle.

Le président de la Fédération des barreaux, également Bâtonnier du barreau des Coteaux, Jacques Letang, était très ému en prenant la parole devant la Cour de cassation. La gorge nouée, Me Letang a dénoncé le fait que Me Dorval a été abattu comme un chien. « Nous sommes tous orphelins de notre Bâtonnier. Il a été assassiné. Les avocats des 18 juridictions du pays sont mobilisés pour dire que c'en est assez. Ce système d'injustice ne peut pas continuer. Il y a trop de crimes, trop de sang. Il faut sonner la trompette de la justice. (...) Nous allons lutter contre la violence et l'impunité dans le pays », a-t-il promis.

La marche, qui se devait silencieuse, a été ponctuée de chants et slogans anti-Jovenel Moïse. Certains avocats et participants ont imputé à l'exécutif l'assassinat de Me Dorval. Questionné à cet effet, Me Evelt Fanfan croit que, dans un sens comme dans l'autre, le pouvoir en place a une responsabilité dans cet assassinat. « Le pouvoir a la responsabilité de faire la lumière sur cet assassinat odieux. Si le crime vient du pouvoir, il a sa responsabilité. Si le crime vient d'un autre groupe, le pouvoir a aussi sa responsabilité. De toutes les façons, le pouvoir est responsable. Ils doivent faire la lumière. Ils n'ont pas beaucoup de temps pour le faire », a-t-il exhorté.

L'assassinat de Me Dorval est un coup porté au savoir, à la science et aux jeunes.

Selon Me Evelt Fanfan, l'assassinat de Me Monferrier Dorval est l'assassinat du savoir. « C'est la profession d'avocat qu'on a assassinée. C'est l'intelligence qu'on a assassinée. Nous sommes là pour dire que c'en est assez », a-t-il soutenu.

Pour avoir côtoyé Me Dorval dans son cabinet, Me Wilgui Beucia se dit très affecté par son départ. « Ceux qui l'ont tué ignorent ce qu'ils ont fait. Ils ignorent qu'ils ont également touché des centaines de jeunes avocats », a-t-il soupiré. Me Beucia annonce que les avocats ne se reposeront pas tant que justice ne sera pas rendue. « Si ce crime est politique, c'est une erreur. Les avocats des 18 juridictions du pays, de tous les tribunaux resteront dans les rues. Nous ne quitterons pas le macadam avant d'obtenir justice. Quand on veut, la justice donne des résultats. Il faut que les autorités assument leurs responsabilités pour identifier tous les auteurs de cet assassinat », a-t-il tonné.

Dans le même ordre d'idées, Rose-Berthe Augustin, conseillère au Barreau de Port-au-Prince, a exhorté les autorités judiciaires à assumer leurs responsabilités, ce, dit-elle, afin que la mort de Me Dorval ne passe pas comme celle des autres avocats assassinés. « Me Dorval représentait une valeur dans la société. C'était un professeur d'université, un chercheur, un auteur, un avocat extrêmement talentueux. Comme avocat, son assassinat me fait penser que la vie ne vaut plus rien en Haïti. À un point tel que maintenant on s'attaque à des symboles. Le bâtonnier était le symbole de la justice et de l'État de droit », soutient-elle.

Jean Daniel Sénat

• 4 septembre 2020

RDNP/Éditorial du vendredi 4 septembre 2020

## Nous avons perdu tous les repères

Publié le 2020-09-04 | Le Nouvelliste

Nous assistons, depuis un certain temps, à une recrudescence de la violence, du banditisme, de l'insécurité, qui constitue une atteinte grave à l'ordre républicain, jamais connue dans l'histoire récente de ce pays. Ce climat de violence aveugle, de banditisme toléré, de crapulerie autorisée, d'incertitudes et d'intolérances politiques — alimenté par les écarts du régime en place — jette dans la plus grande torpeur, dans la plus sordide frénésie les couches saines et vives de la société haïtienne, entrée dans une phase de décomposition, de désagrégation avancée. Nous faisons le constat très douloureux, au Rassemblement des Démocrates, Nationaux, Progressistes (RDNP), que les citoyennes et citoyens de l'intérieur survivent, au jour le jour, dans l'épouvante d'un assassinat crapuleux ou politique, et, que ceux de l'extérieur meurent, à petit feu, de la tristesse d'un impossible retour à la terre natale.

Du temps de la dictature, les bourreaux criminels étaient identifiés, identifiables. Ils réclamaient, hautainement, donc indécemment, tous leurs forfaits au nom d'un certain ordre dictatorial, d'une certaine souveraineté nationale. Du temps de la "bamboche démocratique", les malfrats se réclamaient d'une vision idéologique ou partisane dans leur intolérance et leur criminalité, au nom d'une certaine souveraineté populaire. Aujourd'hui, les questions idéologiques ou partisans sont mortes et enterrées. Elles font place nette à la luxure, à la flibuste, à la guerre de gangs armés, à l'arrogance de bandits légaux, sans foi ni loi, s'acharnant à déchiqueter ce qui reste de chair de la dépouille de la République, transformée, de jour en jour, en entité chaotique, ingouvernable. Aujourd'hui, les gangs armés ne disputent plus un quartier, un territoire ; le pays et ses habitants sont livrés, totalement, aux criminels, aux tueurs à gages, aux bandits politiques.

Comment expliquer que le périmètre de la résidence d'un Président de la République, fût-elle d'un État pauvre, ne soit pas hautement sécurisé ? Qu'un de ces voisins immédiats, pas n'importe lequel, puisse être tué par balles par des bandits sans qu'ils ne soient nullement inquiets avant de perpétrer l'assassinat et inquiétés, après coup ? Comment comprendre que des saisies — répétées d'armes de guerre — se fassent au niveau de certains ports maritimes du pays, sans que ces cas flagrants de trafic illicite ne fassent jamais l'objet d'un procès de l'État, s'il n'est pas complice, coupable actif ou passif ? Comment imaginer que ces autorités puissent avoir le sommeil léger et ne rêvent jamais de démissionner, pour incompétence avérée, insuffisance manifeste de résultat ?

Les autorités en place ne s'embarrassent d'aucun scrupule moral, d'éthique, de conscience ; elles s'en donnent à cœur léger face à ce climat sociopolitique corrompu, pourri, qui paraît régler des questions de mandat à boucler, de poste à occuper — coûte que coûte — dans la vilénie, dans le sang, dans l'opprobre, dans l'infamie. Étant de fières adeptes de la médiocratie, de l'irresponsabilité, du "pito nou led nou la". Étant étrangères aux principes d'évaluation de politiques publiques, de gestion de la bonne santé des finances publiques, d'obligation de résultat, de reddition de compte, de bonne gouvernance, d'explication et d'utilisation rationnelle des taxes dont citoyennes et citoyens s'acquittent, de souveraineté nationale et populaire. Étant très coupées de la vie des populations, dans sa réalité tranchante. Ayant considéré qu'elles sont exemptes de la responsabilité vivante et effective, de l'activité pleine et entière, dans l'accomplissement des missions d'État.

Pourtant, c'est une des missions fondamentales, essentielles de l'État, à travers ses responsables et ses institutions, d'assurer la sécurité des vies et des biens, de maintenir l'intégrité du territoire dans sa jouissance du monopole de la violence légitime et ainsi permettre aux familles de travailler à leur bien-être matériel et forger un avenir meilleur à leurs progénitures. Combien de morts violentes, d'assassinats spectaculaires, faut-il encore à cette caravane funeste — qui endeuille les familles, tue l'espoir — pour qu'elle s'arrête ?

Comble de disgrâces, ce régime, prédateur et irresponsable, ne se fait pas modeste, pragmatique, dans les dépenses publiques. Il continue à hypothéquer l'avenir de nos enfants, à travers des projets sans lendemain, des initiatives claniques, mesquines, des pirouettes politiciennes à courte vue, pour parvenir à se maintenir, ou pire encore, à se perpétuer au pouvoir. Nous, du RDNP, affirmons que l'inquiétude, l'inconfort, le mal-être, la peur de vivre, la crainte de circuler dans les rues, peuvent changer de camp si les forces vives, saines de la société décident de prendre en main leur destin et, par conséquent, celui du pays. De consentir l'effort et les sacrifices indispensables pour un sursaut collectif vers la direction du chemin et des chantiers des espérances concrètes.

Nous le devons à ces écoliers du secteur public qui, dans un mouvement revendicatif pour trouver des professeurs en salle, se sont attaqués à la vie de ceux d'une école privée... peu conscients, qu'ils sont tous logés à la même enseigne.

Pour nos Aïeux, pour nos enfants, nous devons «Changer la vie en Haïti».  
Ensemble, ensemble, ensemble, jusqu'à la victoire finale.  
Met men, pran desten an men.

Eric Jean Baptiste  
Secrétaire Général du RDNP

• **8 septembre 2020**

## **Me Monferrier Dorval, l'éminent juriste : à qui faisait-il peur ?**

Publié le 2020-09-08 | Le Nouvelliste

La nouvelle de l'assassinat par balles de Me Monferrier Dorval, professeur des universités et docteur en droit public, le vendredi 28 août au soir dans le parking de sa résidence à Pèlerin 5 a enlevé le sommeil à plus d'un et a contraint beaucoup d'autres à se terrer chez eux une bonne partie de la journée du samedi, tant cet acte de lâcheté a bouleversé les esprits.

Le Bâtonnier Dorval, en effet, était l'invité de la radio Magik 100.9 vendredi matin pour parler de son dada : le droit constitutionnel. Comme toujours, il parlait avec franchise et fougue. C'était un trait caractériel chez lui. Très souvent, on croyait, à tort, peut être, qu'il était arrogant. Mais, c'est peut être sa conviction qui le poussait à défendre avec hargne ses idées avec force d'argument. Me Dorval disait toujours qu'il était un homme de science et n'avait pas de préférence politique ou idéologique. Il suivait et observait la politique de loin sans y pénétrer. Il claironnait, à qui veut l'entendre, qu'il était un indépendant du haut de sa profession d'avocat et n'importe qui pouvait lui demander conseil sur n'importe quel sujet de droit.

Le professeur Dorval qui s'était fait, aux yeux de ce qui reste de l'intelligentsia haïtienne, un nom en lettres grasses et qui résonne au-delà même des frontières nationales. Dans le monde de la basoche, il était apprécié et respecté de tous ses pairs non seulement pour ses connaissances et compétences, mais aussi pour son intégrité morale. C'est ainsi qu'il s'était fait élire en février de cette année Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince avec un score écrasant. Un poste prestigieux, comme il l'était lui-même. Il répondait avec enthousiasme aux sollicitations des uns et des autres pour des conférences et colloques.

Le partage des connaissances était inscrit dans l'ADN du passionné de droit public qu'il était. Me Dorval ne mettait jamais fin à une conversation sur un sujet de droit sans être sûr que son interlocuteur comprenne bien les choses dans les moindres subtilités et détails. Si vous n'avez pas assez de minutes sur votre téléphone, ne l'appellez pas, souvent les échanges duraient avec lui, fort tard dans la nuit. Et s'il y a une coupure dans la communication, tout de suite, il vous retournait l'appel pour continuer la discussion. Quelle disponibilité !

A qui faisait-il peur, l'éminent juriste ? Le docteur en droit public faisait toujours prévaloir ses positions de droit sur quel que soit le dossier. Il vivait pour le droit, sa vraie passion. Il était un contradicteur élégant et sûr de ses argumentaires. Lui qui disait qu'il était un homme libre, acceptait et tolérait les opinions des autres. En 2005, il donnait la réplique au ministre Henry Marge Dorléans lors d'une émission "Ramase" sur Caraïbe FM.

Celui qui a été exécuté en ce vendredi soir cauchemardesque fut l'artisan de formation de plusieurs générations d'étudiants depuis 1995. En temps de pluie, il savait aller déposer les étudiants chez eux sans tenir compte des distances et la circulation difficile. Me Dorval les encourageait à se sacrifier pour les études et à se perfectionner sans répit. Il les encadrait à titre gratuit. Il ne voulait pas entendre parler d'argent pour encadrer les étudiants dans la préparation de leur projet de sortie.

Notre dernière rencontre a été en juin dernier dans son cabinet pour parler de son livre portant le titre « Le droit constitutionnel de la nationalité ».

Sans savoir qu'il intervenait sur le droit public pour une dernière fois de sa vie, puisque personne ne savait pas que ses jours étaient déjà comptés, Monferrier Dorval, fort de ses compétences, de son verbe, et parlant avec sa grande conviction d'homme de science/de droit était encore majestueux.

Le chanteur français d'origine algérienne, Enrico Macias, lors d'un concert, avant de chanter une de ses chansons fétiche « Un berger vient de tomber », a dit ce qui suit : « Pour tous les martyrs de la paix qui sont morts pour nous tous. Ils sont morts pour nos enfants, nos petits-enfants et les générations futures : John Fitzgerald Kennedy, Martin Luther King Jr, Anouar El-Sadate, Yitzhak Rabin ». Et moi d'ajouter maintenant : à la mémoire du professeur Monferrier Dorval.

Dans cette même musique, il est dit que « la mort n'est pas une défaite ». C'est peut-être vrai? Les idées ne meurent jamais. Celles que prônait Me Dorval dans les temples de droit vont continuer, on le croit tous, à raviver les esprits des Haïtiens qui sont fiers de l'être. Cependant, quand un pays, une jeunesse en quête de modèle sain, de savoir aiguisé et de réputation saine perd une personnalité de la trempe du docteur, on est sur de mauvaises pistes. Et c'est triste!

Avec l'assassinat du professeur Monferrier Dorval, le pays, le savoir intellectuel ont pris un coup et personne ne s'y attendait. Fils digne et authentique de cette terre et grand défenseur de la loi qui s'était sacrifié par ses hautes études et se donnait pour mission d'éduquer, de former la jeunesse du pays parce qu'il croyait profondément que le salut d'Haïti passait inévitablement par des têtes bien faites. On fera toujours référence à vous et à vos écrits Maître Monferrier Dorval. Vos idées de droit planeront encore et toujours sur le pays.

Allez en paix professeur.

Smith Nicolas

• **13 septembre 2020**

## Les avocats du monde entier pleurent...

Les Avocats du monde entier pleurent l'assassinat de la honte de notre Bâtonnier. Voici la liste non-exhaustive des Barreaux étrangers et des associations internationales d'Avocats ayant exprimé leur colère et leur indignation suite à la perpétration de ce crime odieux :

le Barreau de la Caroline du Nord ; le Barreau de Montréal ; Avocats sans frontières Canada ; l'Union des Avocats de l'Afrique Centrale ; la Conférence des Barreaux de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires ; la Conférence des Barreaux de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ; Les Barreaux de la République Démocratique du Congo ; le Barreau de Paris ; le Barreau de Nanterre ; le Barreau de

la Martinique ; le Barreau de la Guyane ; l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation de France ; le Conseil National des Barreaux de France ; la Conférence des Bâtonniers de France ; la Fédération des Barreaux d'Europe ; la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune ; l'Union Internationale des Avocats ; et l'Observatoire International des Avocats en Danger.

Louino VOLCY

• **14 septembre 2020**



Monsieur Jovenel Moïse  
Président de la République d'Haïti  
Palais présidentiel  
Port au Prince  
Haïti

*Par courriel :* jovenel.moise@president.ht  
mazile.yves@yahoo.fr  
lyonel01@yahoo.fr  
protocole@presidence.ht

Paris, le 14 septembre 2020

Monsieur le Président de la République,

L'ensemble des Barreaux et organisations nationales et internationales des Barreaux soussignés vous font connaître le sentiment profond de révolte qu'ils ressentent à la suite de l'assassinat du Bâtonnier Monferrier Dorval.

Ce crime contre le représentant le plus illustre du Barreau pour être Bâtonnier du Barreau de Port-au-Prince est, au-delà de l'atteinte à la personne même du bâtonnier, une atteinte intolérable à l'État de droit.

Les signataires de la présente lettre ont marqué leur solidarité indéfectible à l'égard du Barreau de Port-au-Prince et de la Fédération des Barreaux d'Haïti.

Ils entendent exprimer leur indignation en face d'un tel évènement et sollicitent solennellement de votre part, en tant que Chef de l'État, que toutes les dispositions soient prises afin qu'une enquête impartiale soit mise en oeuvre permettant d'identifier les auteurs et les commanditaires de ce crime et que soit associée à cette enquête une Commission internationale.

Ils vous demandent également, en votre qualité de Chef de l'État de faire prendre toutes les mesures utiles afin que la sécurité des biens et des personnes soit garantie en Haïti et en particulier la sécurité des avocats.

Les soussignés ont conscience de l'attention toute particulière que vous portez à cette tragédie puisque vous avez ordonné trois jours de deuil national. Mais il importe qu'au-delà de cette manifestation de solidarité, des

décisions concrètes soient prises, la justice ne pouvant se satisfaire d'un hommage public à notre confrère lâchement abattu.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de notre très vive considération.

Pour les intervenants.



**Bâtonnier Bernard Vatier**  
**Secrétaire Général de la CIB**

PJ : Résolution de la Conférence internationale des Barreaux

**Les intervenants à la conférence, signataires de la présente lettre sont :**

Le président de la Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune « CIB »,  
Le président de l'Union Internationale des Avocats « UIA »  
Le président de l'Observatoire International des Avocats en Danger « OIAD »  
Le président de la Fédération des Barreaux d'Europe « FBE »  
Le président de l'Union des Avocats de l'Afrique Centrale « UNAAC »  
Le président de la Conférence des Barreaux de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine UEMOA  
Le président de la Conférence des Barreaux de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires OHADA ;  
La présidente du Conseil National des Barreaux (France)  
La présidente de la Conférence des Bâtonniers de France  
Le président de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation (France),  
Le président d'Avocats Sans Frontière Canada (ASFC),  
Le bâtonnier du Barreau de Paris,  
Le bâtonnier du Barreau des Hauts de Seine  
Le bâtonnier du Barreau de Montréal  
Le bâtonnier du Barreau de la République Démocratique du Congo  
Le bâtonnier du Barreau de la Martinique  
Le bâtonnier du Barreau de la Guyane

**RÉSOLUTION A LA SUITE DE L'ASSASSINAT DU BATONNIER MONFERRIER DORVAL**

**La Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune, réunissant les Barreaux de 47 Etats ayant le français en partage, manifeste son infinie tristesse suite au décès du Bâtonnier Monferrier Dorval, Bâtonnier du Barreau de Port-au-Prince, lâchement assassiné devant son domicile le 28 août 2020.**

Elle rend hommage aux combats du Bâtonnier Monferrier Dorval en faveur du respect des droits fondamentaux, d'une justice rigoureuse et équitable et de l'État de droit.

Elle présente ses condoléances émues à la famille du Bâtonnier Monferrier Dorval ainsi qu'au Barreau de Port-au-Prince et à la Fédération des Barreaux d'Haïti et leur apporte son total soutien.

Elle manifeste sa plus vive indignation et sa grande inquiétude face à un assassinat perpétré contre la personne d'un avocat. Son indignation et son inquiétude sont d'autant plus vives qu'en abattant le Bâtonnier, le ou les assassins mettent sciemment en péril l'action menée par le Barreau et son chef afin que soient respectées la justice et la dignité humaine.



Elle souligne l'importance de l'article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui garantit à tout individu le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Elle met en évidence l'absolue nécessité, dans un État de droit, qu'un avocat puisse exercer sa profession dans la plus totale sécurité, sans entrave quelconque et sous la protection des autorités.

Elle rappelle à cet égard les Principes de base relatifs au rôle des Barreaux, adoptés par le huitième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à La Havane du 27 août au 7 septembre 1990, dont le Principe 17 dispose que « *lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités* ».

Elle fait référence aux résolutions prises à la suite des agressions physiques exercées en octobre 2018 sur quatre avocats du Barreau de Port-au-Prince, en décembre 2018 lors de son 33ème congrès tenu à Lausanne en Suisse et en décembre 2019 lors de son 34ème congrès tenu à N'Djamena au Tchad, invitant notamment les autorités haïtiennes à prendre toutes les mesures utiles en vue de permettre aux avocats d'exercer librement leur profession, en assurant leur sécurité et leur protection.

Elle réclame des autorités haïtiennes que toutes les mesures utiles soient prises en vue de :

- Faire toute la lumière sur l'assassinat du Bâtonnier Monferrier Dorval et procéder à l'arrestation et au jugement de ses auteurs ;
- Assurer la sécurité et la protection des avocats haïtiens pour un libre exercice de leur profession.

#### • **15 septembre 2020**

#### **Les chercheurs du Laboratoire de Qualité de l'Eau et de l'Environnement, du Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines et les membres de la Coordination de l'Association Haïtienne Femmes Science et Technologie de l'Université Quisqueya s'inclinent devant le Professeur Monferrier Dorval**

Les chercheurs du Laboratoire de Qualité de l'Eau et de l'Environnement (LAQUE), ceux du Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines (CRAPU), ainsi que les membres de la Coordination de l'Association Haïtienne « Femmes, Science et Technologie » (AHFST) de l'Université Quisqueya s'inclinent humblement devant cet éminent Professeur de droit constitutionnel que fut Me Monferrier Dorval. Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince. Il a été assassiné en sa résidence au cours de la soirée du vendredi 28 août 2020. Passionné par le droit, il avait consacré sa vie à ce pays et nourrissait de grands rêves non seulement pour le rayonnement du Barreau de Port-au-Prince, mais aussi pour la dignité des Haïtiens et le prestige du pays.

La mort de Me Dorval vient allonger la liste des personnes froidement abattues depuis quelques temps dans la capitale haïtienne. C'est un meurtre de trop qui attriste presque toute la population haïtienne et émeut une bonne partie de la communauté internationale. Docteur en droit à l'Université de Droit, d'Économie et des Sciences d'Aix-Marseille (France), il était non seulement une référence intellectuelle sûre, un modèle pour la jeunesse, un juriste respecté, mais également un homme engagé au service de la consolidation de la démocratie et de l'État de Droit en Haïti. Son assassinat est l'expression d'une monstruosité achevée contre les valeurs fondamentales de la vie. Il représente, du coup, une grande perte pour le pays en général, en particulier pour l'Université Quisqueya et celle d'État d'Haïti.

Les chercheurs du LAQUE, du CRAPU et les membres de la Coordination de l'AHFST, profondément touchés par la disparition de cet être cher, condamnent avec force cet assassinat crapuleux et profitent de l'occasion pour présenter leurs condoléances émues à la famille du Bâtonnier, au Conseil de l'Ordre, à la Fédération des Barreaux d'Haïti, aux différents avocats du pays et à tous ceux et celles affectés par ce deuil.

Nous présentons nos condoléances les plus sincères principalement à notre collègue et amie Docteure Farah A. Dorval, chercheuse au LAQUE et membre de la Coordination de l'AHFST. Que le Tout-Puissant te console et fasse renaître la vie à travers les différentes victoires avec lesquelles les Haïtiens ont rendez-vous.

Chercheurs du LAQUE, du CRAPU et des membres de la Coordination de l'AHFST de l'UniQ (15 septembre 2020)

## Je n'irai pas à l'enterrement de Monferrier Dorval

Publié le 2020-09-15 | Le Nouvelliste

Nous étions amis. Pas des amis d'anniversaire.

Des amis réunis par l'amour du verbe. L'éloquence de la toge certes, mais aussi la recherche du mot qu'il faut à la place qu'il faut, de la formule qui touche, du mot juste au service de l'idée qui se veut juste. Ne reculant pas devant le jeu de mot. Pas le mot qui cache, qui trompe, qui ment.

Des amis en liberté. Dans un pays en quête d'unanimité, où la différence est vécue comme agression ou, pire, la volonté de rabaisser l'autre, il faut le courage d'assumer d'avoir parfois raison contre la majorité. Le dissensus plutôt que le consensus. Le refus de bêler avec le troupeau. Le refus de se laisser enfermer dans une culture étanche, intangible, tournant le dos au temps et au monde. Et qui a oublié son histoire et sa diversité, et prend peu à peu la rigidité d'un cadavre. Mais essayer de retrouver l'universel quand il respecte les hommes et leur histoire dans ce qu'ils ont de singulier.

L'État. Nous venons tous les deux d'une famille de serviteurs de l'État, de service public. Un père instituteur, un père officier d'État civil. Nous avons vécu notre enfance dans l'encre et le papier. Le respect des procédures et des consignes en ce qu'elles permettent la vie en société et aident à maîtriser la bête qui est en chacun de nous.

Nous n'avons jamais parlé de Grande-Saline. C'est là que l'Artibonite rejoint la mer. Une rive pimpante et boisée. L'autre rive qui n'est guère qu'un bras de sable amené par la mer, qui ronge peu à peu un cimetière marin que nous envierait Brassens. On lit souvent ces derniers temps des injonctions à l'élite en lorgnant du côté de ceux qui semblent gâtés par la fortune. Mais l'élite, c'est Monferrier venu des sables de Grande-Saline à Aix-en-Provence structurer une thèse de doctorat en droit public, construisant désespérément, jour après jour, de jeunes têtes pour faire vivre l'État et la nation, le civisme et la pensée organisée, pour permettre aux jeunes esprits de passer des loas à la loi.

Nous sommes tous les deux de la génération qui avait trente ans en 1986. Dès 1987, nous savions qu'il n'y aurait probablement pas de passage de témoin trente ans plus tard. Que le fil tissé par l'histoire risquait de casser. Ce fil qui permet, génération après génération, de transmettre savoir et savoir-faire. Nous savions qu'il n'y aurait pas de retraite pour nous : la génération d'après avait appris le goût du sang, avait grandi dans l'anomie.

La présomption, c'est pour un intellectuel l'orgueil qui pense pouvoir changer les choses et qui prend des risques. Devenir bâtonnier, c'était certes renouer avec la tradition des bâtonniers de grand prestige et de formation de haut niveau. Mais devenir bâtonnier aujourd'hui, c'est comme devenir député, sénateur, président : il faut faire campagne, il faut une équipe électorale, il faut un budget de campagne. Bref, il faut des compromis. C'est peut-être à ce carrefour qu'un ami peut changer de chemin.

La tentation, c'est espérer refaire 1803 et reconstruire l'État comme on l'a construit deux cents ans plus tôt. Et créer avec un nouveau texte fondateur l'espoir de remettre Haïti au rang des grandes nations. Un homme de parole surestime la force de la pensée et de la conviction. Nos aïeux avaient des demi-brigades et des canons.

Ils avaient en face d'eux une menace claire de génocide. Cette menace est plus difficile à lire aujourd'hui, surtout quand la liberté de parole est devenue invective et faux-semblant. Mais la menace est réelle quand le génocide prend la forme de la migration, de l'exil, du silence, de l'assassinat...

Je n'irai pas à l'enterrement de Monferrier Dorval.

J'aurais souhaité accompagner les derniers pas de mon ami sur terre. Mais je n'oserai pas. J'ai des allergies respiratoires et je ne suis pas sûre qu'elles soient compatibles avec les gaz lacrymogènes. Et je n'ai pas l'intrépidité qui était encore la mienne il y a seulement dix ans. Je n'ai que des mots jetés sur le papier à la lueur de mes bougies. Pas d'inverto ou de génératrice pour cet adieu. Ecrire ces mots me fait pleurer enfin. Enfin commencer mon deuil.

J'aurais pourtant aimé effacer de mes yeux l'image qui a envahi les réseaux sociaux d'un corps puissant mis en scène par l'assassin : bras ouverts, jambes croisées, tête penchée et braguette ouverte. Et revoir une dernière fois un sourire que j'ai connu malicieux, assuré, confiant. Il y a tant de haines dans ce crime. La haine du savoir ? La haine d'un modèle fait d'étude et de dignité ? La haine du clerc qui ne cherchait pas l'argent facile ?

Comment continuer le chemin ? Avec qui ?

Michèle Oriol

• **16 septembre 2020**

## **L'hommage d'un ancien étudiant à son professeur et directeur de mémoire, Docteur Monferrier Dorval**

Depuis 2011, nous étions intellectuellement très proches, en liaison constante. C'est d'ailleurs son cours de droit constitutionnel dispensé en deuxième année à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'Université d'État d'Haïti qui m'avait poussé à orienter mon mémoire de sortie dans le domaine du Droit public en vue de l'obtention de mon diplôme de licence en Sciences juridiques. Plus nettement, c'est la lecture de ses articles sur l'État de droit qui m'avait porté à travailler sur la problématique de « l'ineffectivité de l'État de droit en Haïti ».

Quand, en 2014, je lui avais demandé de bien vouloir assurer la direction de mon mémoire, il m'avait adressé la question suivante: « Louino, est-ce que tu es disposé à être formé à "l'école de Dorval" »? Je lui avais naturellement répondu par l'affirmative et, à cet effet, il m'avait indiqué la liste « obligatoire » des ouvrages à me procurer avant qu'il n'accepte de prendre la décision de m'encadrer. Professeur Dorval n'avait posé aucune condition supplémentaire, ni pécuniaire. Et depuis, nos rapports intellectuels s'étaient considérablement accrus. Ainsi, j'ai conduit mes recherches et rédigé mon mémoire sous la direction intellectuelle d'un homme de science, d'un amoureux du droit et d'un grand spécialiste de la question de l'État.

Lorsque j'ai appris qu'on l'avait sauvagement exécuté le 28 août 2020, cet assassinat d'une horreur indescriptible m'a plongé dans une situation de grande détresse psychologique et je me suis rappelé encore les discussions interminables et parfois controversées qui avaient caractérisé nos échanges au sujet du mémoire. Je me remémore également ces longues séances de travail qui se prolongeaient parfois au-delà 21h 30 dans son cabinet et qui se déroulaient même pendant les week-ends et des jours fériés.

Avec son « œil dorvalien » et son caractère pointilleux, le professeur avait lu et relu chaque phrase de mon mémoire. Épris de l'excellence, Docteur Dorval n'avait rien laissé passer. Pas même les notes de bas de page. Tout était analysé à la loupe. Doté d'une méthode de travail rigoureuse qui m'a beaucoup aidé dans ma carrière universitaire, ce passionné du « droit de l'État » avait scruté mon mémoire paragraphe après

paragraphe, sous-section après sous-section, section après section, chapitre après chapitre pour ensuite valider d'abord la première partie, ensuite, la seconde partie, puis finalement le mémoire dans son ensemble.

L'intellectuel de haut rang qu'il était insistait beaucoup sur le fait que le mémoire allait porter également le sceau du Docteur Dorval, et qu'en conséquence, il se devait d'être soumis à un certain standard, auquel j'aspirais tout autant. Par ailleurs, et parallèlement à ce travail de recherche et à mes obligations professionnelles, ce fervent promoteur et défenseur de l'État de droit m'avait en outre encouragé à publier des articles à caractère juridique dans des journaux haïtiens. Suivant son conseil, je m'étais livré à cet exercice de publication avec beaucoup de passion.

La rédaction du mémoire étant finalement achevée, Professeur Dorval, dans une quête sempiternelle de perfection, avait décidé de le relire pour une dernière fois, seul et pendant tout un week-end, avant de me remettre la lettre par laquelle il m'autorisait à déposer les exemplaires dudit mémoire au Secrétariat de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

Après la soutenance, Docteur Dorval, qui a fait montre d'une foi inébranlable dans l'effort continu et dans le travail assidu pendant toute sa vie, avait salué le sens singulier de mon courage pour avoir accepté et supporté les conditions draconiennes qu'il m'avait imposées dans la conduite des différentes phases de cette recherche intellectuelle. En outre, le professeur avait beaucoup apprécié le fait que, à l'inverse de tant d'autres, je n'avais pas abandonné ce patron de mémoire rigoriste qu'il était. Par ailleurs, Me Dorval avait toujours déclaré que, au-delà d'un simple licencié en droit, il voulait aussi et surtout former et encadrer un juriste qui sache publier.

En août 2017, invité par Valéry Numa à son émission matinale de grande écoute sur la Radio Vision 2000, je me présentais en précisant qu'en plus de mes études à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques et de l'École Normale Supérieure de l'Université d'État d'Haïti, j'étais également formé à "l'école de Dorval". L'émission une fois arrivée à son terme, mon ancien patron de mémoire, qui était un homme de grande culture et qui était un fin observateur de la réalité sociopolitique de son pays qu'il aimait profondément, a été la première personne à me téléphoner pour me faire part de sa fierté et me féliciter d'avoir été lauréat aux examens d'entrée à l'École du Barreau de Port-au-Prince et enfin pour me prodiguer des conseils qui me servent de boussole aujourd'hui encore.

Alors que, dans nos conversations téléphoniques interminables, je soutenais souvent que j'avais envers lui une dette éternelle de reconnaissance, Professeur Dorval, porté par un patriotisme à nul autre pareil et mû constamment par l'intérêt général, me répondait toujours ceci: « Louino, tu ne me dois rien. C'est dans le pays que j'ai investi quand j'ai décidé de t'encadrer et de te former ».

Somme toute, Docteur Monferrier Dorval était un mentor. Il était aussi un conseiller. Ainsi, dans le cadre de mes études de deuxième et de troisième cycle en sciences juridiques, il était toujours disponible pour répondre à mes appels et me donner son avis éclairé et expérimenté sur les questions les plus diverses.

La meilleure façon par laquelle je pourrai honorer sa mémoire est de demeurer un « dorvalien » et de continuer de me former à son école par la lecture et/ou la relecture de ses articles, de ses ouvrages et par l'accès aux vidéos disponibles sur internet. Bien qu'il ne soit plus physiquement, je veux croire que cet éminent penseur et digne fils de la nation haïtienne continuera à vivre à travers les milliers d'étudiants qu'il a formés pendant plus de 25 ans comme Professeur aux Universités. Pour ma part, je remuerai ciel et terre pour rester dans la ligne de ses exhortations à mon égard: « Louino, tu dois viser l'excellence partout et en tout et donner le meilleur de toi-même en toute chose ».

Louino VOLCY

Auteur de « L'ineffectivité de l'État de droit en Haïti », disponible sur internet.

# ORDRE DES AVOCATS DE PORT-AU-PRINCE

17, Boulevard Harry Truman, Bicentenaire (ancien local USAID)  
info@barreauportauprince.org / www.barreauportauprince.org  
Tél. (509) 4684-6606

Monferrier DORVAL

Bâtonnier

Robinson PIERRE LOUIS

Secrétaire

Wébert PAUL

Trésorier

## Avis

Le Conseil de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, porte à la connaissance des avocats et des avocates et de tous ceux affligés par l'assassinat du Bâtonnier Monferrier DORVAL que la famille du défunt a décidé d'organiser les obsèques dans la plus stricte intimité.

Toutefois, les événements annoncés dans l'avis du 9 septembre dernier sont maintenus : une soirée en hommage au Bâtonnier DORVAL sera organisée le **jeudi 17 septembre 2020 de 4h à 7h pm** à l'Hotel Ritz Kinam II à la rue Panaméricaine; une messe *de requiem* sera chantée le vendredi **18 septembre 2020 à 8 h 30 du matin** à l'église St Pierre de Pétion Ville.


De plus, conformément à la résolution adoptée par la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH) le 1er septembre 2020, des messes seront organisées dans l'ensemble des dix-sept (17) autres juridictions.

Le port de la toge est obligatoire. En signe de deuil, les cabinets d'avocats seront fermés le vendredi 18 septembre 2020.

Fait au Barreau, Palais de Justice à Port-au-Prince, le 15 septembre 2020



BARREAU  
DE PORT-AU-PRINCE

  
Marie Suzy LEGROS  
Bâtonnier, ai

## Conseillers

Paul Rachel Archange CADET  
Jacques Miguel SANON  
Jean Serge FRANCOIS  
Marie Esther FÉLIX  
Patrick PIERRE-LOUIS  
Jude BAPTISTE  
Marie Suzy LEGROS  
Rose-Berthe AUGUSTIN  
Jean Barnave CHÉRON  
Ody MICHEL  
Joseph Price Neeskendy DUCASSE

## Les avocats du Barreau de Port-au-Prince offrent un dernier hommage au Bâtonnier Monferrier Dorval

Publié le 2020-09-18 | Le Nouvelliste

Alors qu'au matin du jeudi 17 septembre 2020 la famille Dorval avait organisé les funérailles du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince en toute intimité, les avocats s'étaient réunis dès quatre 4h p.m. dans la salle horizon de l'hôtel Montana pour rendre un hommage bien mérité, au premier des leurs, tombé sous des balles assassines dans la soirée du vendredi 28 août 2020.

Des dizaines d'avocats ont fait le déplacement pour cette soirée organisée en l'honneur du Bâtonnier Monferrier Dorval. Si la famille n'avait pas à la dernière minute optée pour des funérailles en toute intimité, la cérémonie de cet après-midi aurait été la veillée funèbre. Et en lieu et place d'une messe de requiem le vendredi 18 septembre 2020, on aurait eu droit aux funérailles de l'homme de loi. Si beaucoup n'ont pas compris ce revirement de dernière minute, ils n'ont cependant pas eu d'autre choix que de respecter les volontés des membres de la famille. D'ailleurs, quelques-uns, dont ses soeurs, étaient présents à Montana cet après-midi.

Avec Me Rachel Cadet faisant office de MC pour l'occasion, cette soirée se déroule dans une ambiance de recueillement. Des avocats donnent lecture des différentes lettres et messages de sympathie envoyés par différents barreaux et organisations d'avocats à travers le monde. Le secrétaire général adjoint du Jeune Barreau de Port-au-Prince, Me Eddy Paul Fleurant, a aussi placé son mot dans le flot des discours qui émaillent cette soirée d'hommage. Avec sa flûte, Me Patrick Laurent interprète quelques morceaux pour casser un peu l'atmosphère solennelle que même des applaudissements ne viennent troubler.

Me Patrick Pierre Louis, membre de l'actuel Conseil de l'Ordre, et professeur de droit constitutionnel comme le feu Bâtonnier, brosse un excellent portrait du feu Bâtonnier, avec lequel il avait collaboré en maintes occasions dans un discours lyrique empreint d'émotions. Me Robenson Pierre-Louis, secrétaire de l'Ordre, dans ses propos de circonstance, est très critique vis-à-vis du pouvoir en place et de ses dérives et exige que justice soit faite au Bâtonnier. "L'assassinat d'un Bâtonnier en fonction répond à une volonté de disloquer la justice pour se protéger. Ne pas donner aux greffiers, aux juges et au personnel administratif des moyens de fonctionner, en les obligeant à des mouvements incessants de grèves, est un acte qui ne vise qu'à rendre la justice dysfonctionnelle de manière à retarder les enquêtes, à garder les ennemis politiques en prison, à marchander la libération des incarcérés sous forme de grâce ou autres. Nous ne sommes plus dupes. Nous connaissons cette tactique. Mais la justice triomphera tôt ou tard», a dit le secrétaire général avant de répéter les dernières paroles du Bâtonnier. "Je ne m'appartiens plus. J'appartiens au pays. Je fais le sacrifice de ma vie pour mon pays."

La soirée s'achève sur les courts propos de la Bâtonnière a.i. Me Marie Suzy Legros. Communiant autour d'une sobre collation préparée pour l'occasion, les avocats se séparent en se donnant rendez-vous pour le lendemain à l'église Saint-Pierre pour la messe de requiem qui sera chantée en l'honneur du Bâtonnier Monferrier Dorval.

Winnie Hugot Gabriel Duvil

• **18 septembre 2020**

## Le Bâtonnier Monferrier Dorval ; une parole libre dans un État sauvage

*Le symbole de la vie et de la mort de Me Monferrier Dorval transcende son existence terrestre. « Voilà l'homme qu'on a exécuté mais qu'on n'a pas tué », a déclaré Me Bernard H. Gousse qui participait à la messe requiem à la mémoire du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince organisée le vendredi 18 septembre 2020 en l'église Saint-Pierre de Pétion-Ville par le Barreau de Port-au-Prince. Le Nouvelliste publie l'intégralité de l'intervention de Me Bernard Gousse.*

Publié le 2020-09-18 | Le Nouvelliste1 /

Mme la Bâtonnière par intérim,

Chers consœurs et confrères,

Mesdames, Messieurs,

Les balles qui visaient et qui ont assassiné Me Monferrier Dorval dans la nuit du 28 août 2020 nous ont tous atteints et nous ne nous sommes pas encore relevés de cet attentat, tant l'énormité du crime nous sidère, tant notre attachement à l'homme était profond. Monferrier Dorval ne laissait point indifférent. S'il ne suscitait pas toujours l'amitié, il imposait toujours le respect.

J'ai connu Monferrier au cours de notre formation doctorale en France et, très tôt, s'est installée une camaraderie vite muée en une véritable confraternité. Monferrier, étudiant, se fait remarquer d'abord par son verbe ; un verbe fort, des convictions exprimées sans le souci de plaire et avec le refus des compromissions. Dès la première rencontre, il plonge sur vous un regard insistant, intimidant pour certains, qui vous jauge et vous soupèse à l'aune du savoir et de l'intégrité, valeurs sur lesquelles il ne transigera jamais tout le long de son existence. Il se plaisait, certes, en notre compagnie, lors des interminables soirées entre étudiants faites de repas cuisinés ensemble, de musiques écoutées et dansées, de discussions passionnées sur notre pays non encore affranchi du joug de la dictature. Nous finîmes par former, Lebon Cilair, lui et moi, un trio inséparable. Nous nous rencontrions sur les terrains de football et les sentiers de promenades. Mais ses meilleurs amis étaient les livres et les grands auteurs de droit administratif et constitutionnel qu'il dévorait avec une soif inaltérable.

Nous partagions l'amour du pays et je me rappelle la bouteille de Barbancourt vidée lors de la chute de Jean-Claude Duvalier et notre soirée d'incommensurable tristesse, un an plus tard, lors du massacre de la ruelle Vaillant. Amoureux de ce pays, nous n'avons jamais abandonné l'idée d'y retourner, convaincus que le savoir et l'éducation devaient être la voie royale du succès personnel et du progrès collectif et cette conviction nous est toujours restée chevillée au corps. Nous rejetions aussi l'idée d'un savoir égoïste, nous étant donné la mission de transmettre ce savoir en mettant en avant la rigueur, l'exigence et la discipline. Mission, hélas, ingrate !

Monferrier n'était pas homme à s'épancher sur sa personne, ses sentiments personnels, convaincu, comme moi, que le savoir gomme toutes les différences et que dans l'effort de construction de notre pays, toutes les compétences devaient être convoquées d'où qu'elles viennent.

Devenu avocat et professeur, Maître Monferrier Dorval a exercé son métier et s'est, année après année, bâti une carrière marquée au coin de l'intelligence, de la compétence et de la farouche indépendance vis-à-vis de ses clients. Une carrière privilégiant la rigueur et dédaignant l'esbroufe. Une carrière appréciée de ses confrères, contradicteurs au prétoire, mais appréciant le professionnel, jusqu'à en faire leur bâtonnier, symbole de la profession et garant de la discipline de l'ordre.

Maître Monferrier Dorval, fidèle à ses promesses de jeunesse, a enseigné à l'Université Quisqueya, à l'Université d'État d'Haïti et à l'École nationale d'administration financière. Ses étudiants se souviennent de ses démonstrations bien charpentées, de sa passion pour ses matières et de son intransigeance pour le bien faire et le bien dire.

Ses collègues de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le constitutionnalisme de l'Université Quisqueya garderont longtemps à l'esprit le souvenir de discussions vigoureuses mais toujours respectueuses, alimentées par une profonde connaissance de l'histoire constitutionnelle haïtienne et du droit constitutionnel comparé.

Membre du cabinet du Ministre de la Justice de 2004 à 2006, il a participé à la modernisation de notre droit administratif, particulièrement à la législation sur la Cour des comptes qu'on essaie aujourd'hui de détricoter.

Maître Monferrier Dorval a aussi enseigné à la société. Dans ses chroniques parues dans les journaux, dans ses interventions à la radio ou télédiffusées, son verbe était instructif, clair, sans concession, privilégiant la vérité au politiquement correct. Maître Monferrier Dorval était une voix écoutée, une voix respectée.

Voilà l'homme qu'on a exécuté lors de cette nuit funeste. La douleur qui nous étreint ne sourd pas seulement d'une amitié blessée, elle est amplifiée par l'injustice de cette fin ignominieuse. Il faut trop de temps pour bâtir un homme, il faut trop de temps pour se construire un caractère, il faut trop de temps pour se tailler une place dans la société par la compétence opiniâtre et inachetable, pour que les forces des ténèbres coupent en une seconde le fil d'une trajectoire lumineuse.

Voilà l'homme qu'on a exécuté mais qu'on n'a pas tué, car son exemple, le symbole de sa vie et de sa mort, transcende son existence terrestre.

Alors, est-ce tout ? C'est fini ? Son héritage et son souvenir s'évaporeront-ils avec le temps ? Encore sous le coup de cette annonce à laquelle il fallait bien se résigner à croire, je me tenais, le dimanche suivant son décès, sur mon balcon, quand mon attention fut attirée par une nuée de petits papillons jaunes virevoltant d'arbre en arbre. Les pluies de ces derniers jours ayant favorisé la transmutation des chenilles. Papillons aux couleurs vives, agréables à la vue ; tout cela pour mourir dans trois ou quatre jours. Quelles vies inutiles, pourrait-on penser ! Mais, pendant ce temps, ils auront été de fleur en fleur, instruments d'une pollinisation régénératrice de la nature pour la saison prochaine. Seulement quatre jours de vie, mais une vie tellement utile. Ce n'est pas donc la durée qui compte mais ce que nous faisons du temps qui nous est donné. Dans combien de cerveaux Maître Dorval n'aura-t-il pas pollinisé le savoir et le courage pour les générations prochaines ! La mort n'est pas la fin.

Alors, avocates, avocats et autres défenseurs de la vérité et de la justice, j'emprunte, pour nous inspirer dans cette aventure qui n'est pas terminée, ces vers d'Alfred de Vigny, dans « La Mort du Loup », qu'il met dans la bouche du fauve mourant, et que nous pourrions attribuer à notre Bâtonnier :

Gémir, pleurer, prier est également lâche ;

Fais énergiquement ta longue et lourde tâche

Dans la voie où le sort a voulu t'appeler ;

Puis après, comme moi, souffre et meurs, sans parler.

À l'exemple de Me Dorval, pour continuer Me Dorval et défier ceux qui croyaient le faire taire, n'ayons pas peur ! N'ayez pas peur ! N'ayez pas peur d'être vrais ! N'ayez pas peur de défendre la justice ! N'ayez pas peur de déplaire ! N'ayons pas peur ! Yo pa gen bal pou nou tout !

La mort du Bâtonnier Dorval est un immense gâchis. Dans un pays où les compétences sont si rares, il est douloureux de voir détruite une sommité de notre droit qui s'est bâtie à la seule force de son travail, valeur qu'il plaçait au-dessus de toute autre. L'assassinat du Professeur Dorval lance un message lugubre à la société tout entière. Il s'agit d'un assaut contre le savoir, d'un complot ourdi contre les millions de parents qui suent le sang pour ouvrir une petite porte du succès à leurs enfants. Construire ce pays est impossible s'il est un panier avec lequel on essaie de puiser de l'eau. L'eau s'écoule inmanquablement, symbolisée par le sens du bien commun qu'on évacue, par la jeunesse qui vote avec ses pieds en s'exilant, par les compétences qu'on assassine. Et il reste dans le panier un fatras d'égoïsme, de cupidité, de vulgarité et d'ignorance.



Devons-nous capituler ? Sommes-nous condamnés à laisser la place aux violents et aux médiocres associés dans l'assassinat de Me Dorval et dans la lente agonie de notre République ?

Aujourd'hui, notre espace vital se rétrécit. Les bandits font la loi sur les routes. L'Artibonite est abandonnée aux cannibales. Port-au-Prince reprend son appellation du temps des colonies de Port-aux-Crimes. On massacre au Bel-Air ou à Cité-de-Dieu à quelques hectomètres d'un Palais national silencieux. Les entrées nord et sud de la capitale sont livrées aux brigands. Nous sommes tous des cibles et nous rentrons chez nous par hasard. Et même alors, on pénètre jusque dans nos maisons pour massacrer nos femmes, nos maris, nos enfants. Un jeune, désabusé, écrivait sur un réseau social que l'espérance de vie en Haïti est de un jour renouvelable.... Voilà toute l'espérance de la jeunesse : un jour, renouvelable !

Les assassins sont dans la ville. Les assassins sont peut-être ici-même. Le pouvoir économique et politique s'acquiert et se maintient en armant des gangs avec des armes que les miséreux ne peuvent se procurer par eux-mêmes. Ceux qui aujourd'hui versent des larmes de crocodile alors qu'ils équipent leurs gangs sont les véritables assassins. Ce sont eux qu'il faut débusquer derrière leur respectabilité hypocrite.

À ce stade, nous saluons la police nationale pour les résultats de l'Opération Terminator :

- L'enseignante Farah Martine Lhérisson et son mari : Terminés,
- Les nourrissons de Ganthier et de Cité Soleil : Terminés,
- Le commerçant Toto Saïeh : Terminé,
- Le Bâtonnier Monferrier Dorval : Terminé !

À qui le tour ? Cette question, je la pose aux détenteurs du pouvoir. Le bâtonnier Dorval ne cessait de le répéter jusqu'au jour de sa mort ; la première mission du pouvoir est d'assurer la sécurité des vies et des biens. La sécurité est la garante de l'exercice de toutes les libertés. Un pouvoir n'est légitime qu'autant qu'il assure la sécurité des citoyens et que l'administration publique est mise au service de la collectivité. Nous constatons, cependant, une insécurité arrogante, l'absence de services essentiels de santé et d'éducation. L'État est séparé en satrapies où les amis du pouvoir s'accaparent des profits qui auraient dû servir à la population, où des institutions budgétivores dévorent des ressources pour ne rien produire en retour. Les fonctions prestigieuses sont occupées par des personnes dont l'inexpérience et l'impréparation devraient leur en interdire l'accès. Comme le proclamait Me Dorval : « Le pays n'est ni géré, ni administré. » Et il faut tirer les conséquences de cette incapacité.

Mais on s'accroche au pouvoir. On s'accroche aux privilèges du pouvoir, on s'en enivre, on se prend pour Dieu. Pendant ce temps, nous nous appauvrissons, nous mourons de faim, nous mourons assassinés. Un pouvoir auquel on s'agrippe alors qu'autour de soi tout s'écroule est un pouvoir usurpé.

Nous devons également battre notre coulpe. La majorité silencieuse qui déplore en privé cet état de choses ne peut se contenter de s'abriter derrière l'éloquence d'une personnalité et se livrer en lamentations à sa disparition en se plaignant de la malchance de ce pays. Comme le disait plus tôt Alfred de Vigny : « Gémir, pleurer, prier est également lâche. » Déjà, au XVIIIe siècle, le philosophe irlandais Edmund Burke écrivait que « pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien ». Il ne sert donc à rien aujourd'hui de prier et de pleurer s'il s'agit de, demain, retomber dans la torpeur défaitiste.

J'en appelle donc à un complot contre la sûreté de l'État,

Un complot contre la sûreté d'un État incompetent,

Un complot contre la sûreté d'un État indifférent à la souffrance de la population,

Un complot qui barre la route aux brasseurs d'argent et de reïns,

Un complot qui promeut le travail, l'intégrité, la dignité, la compétence.

Sinon, comme le disait Manuel : « Nous mourrons tous ! ».

Si, aujourd'hui, nous gémissons, espérons ce sursaut victorieux du bien contre le mal.

Bonne route, mon ami, le drapeau est criblé, mais il flotte.

Bernard H. GOUSSE

18 septembre 2020

## Les derniers mots de Me Monferrier Dorval

*Jamais dans une interview Me Monferrier Dorval n'avait autant eu envie de se prononcer, de s'exprimer, de se faire entendre. Dans sa dernière intervention publique, le vendredi matin 28 août 2020 à l'émission Panel Magik sur Radio Magik 9, le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince était limpide comme toujours dans sa prise de position : « Le moment est propice pour changer la Constitution. Avec Jovenel Moïse au pouvoir ou dans une transition, il faut changer la Constitution avant les élections et en dehors du Parlement », a-t-il soutenu avant de souligner qu'il a fait le sacrifice de sa vie pour servir le pays. Il a été assassiné quelques heures après ces déclarations.*

Publié le 2020-09-18 | Le Nouvelliste

Si, à chaque sollicitation, Me Monferrier Dorval prenait le temps pour planifier ses interventions dans la presse, le jeudi 27 août 2020 quand Radio Magik9 lui a demandé d'être l'invité de Panel Magik vendredi matin, le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince n'a posé aucune condition, n'a demandé aucune précision sur l'heure ni le sujet à aborder au cours de l'interview. En seulement 28 secondes au téléphone, le rendez-vous a été conclu.

Rien que pour la première question, le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince a conservé la parole durant environ six minutes et n'a pas voulu être interrompu. « La question de changement de Constitution n'est pas pour le président. Elle est avant le président. Le pays n'appartient pas au président. Le président est un moment de l'histoire. Moi, je dis qu'on doit changer la Constitution avant les élections et en dehors du Parlement. Nous sommes dans une situation idéale pour le faire. Si l'on veut changer la Constitution avec un Parlement on ne pourra pas faire ce qu'on veut faire. Le Parlement a des pouvoirs énormes, il ne se dessaisira jamais de son pouvoir », a précisé le Professeur Dorval.

« Quelle que soit l'option choisie, je suis au-dessus de la mêlée, avec ou sans le président. Qu'il s'agisse d'une transition, on doit changer la Constitution. Il y a deux camps en conflit : le pouvoir et l'opposition. Il n'y a pas une opposition au pays, il y a des oppositions. Moi, je ne suis d'aucun camp », a-t-il affirmé, soulignant que les deux camps veulent changer la Constitution avec des appellations différentes.

« On doit considérer cette année comme l'année zéro pour mettre de l'ordre et organiser le pays dans tous les sens. Haïti a un problème d'État. Haïti ne fonctionne pas comme État. L'État d'Haïti est dysfonctionnel, l'État d'Haïti n'est pas au service des citoyens, l'État d'Haïti ne remplit pas sa mission. Il faut changer l'État, on doit passer à un État régional... », a soutenu le professeur en droit constitutionnel.

Dans ce changement de l'État et dans ce changement de Constitution qu'il a prôné, Me Monferrier Dorval a plaidé pour l'élimination du poste de Premier ministre. « Nous avons besoin d'un exécutif monocéphale et d'un Parlement bicaméral », a-t-il soutenu.

Pour le spécialiste en droit constitutionnel, le président de la République, une fois élu, peut former et installer son gouvernement. Selon Me Dorval, le président n'a pas à prêter serment devant le Parlement, mais devant la population. « Nous donnons l'impression que nous sommes incapables de diriger le pays », a-t-il tancé.

Interrogé sur les démarches du Chef de l'État pour organiser un référendum sur la réforme de la Constitution, Me Monferrier Dorval a répondu en ces termes : « Prezidan an gen afè pa l, mwen gen afè pa m. Mwen pa pale pou prezidan. Mwen pa ka di prezidan an sa pou l di, prezidan an pa ka di m sa pou m di tou. Pa gen moun ki ka di m sa pou m di. »

Selon le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, « il y a deux voies pour modifier la Constitution : la voie constitutionnelle qui est la voie parlementaire, une voie compliquée qui est la voie extra-constitutionnelle... ».

Le premier des avocats de Port-au-Prince a souligné que l'amendement de la Constitution sous l'administration de Préval a été un amendement minimal. « Ce n'est pas ce que le Président Préval avait voulu faire », a-t-il ajouté.

« Nous avons perdu cette fierté d'être Haïtien. Les gens qui nous dirigent ne nous rendent pas fiers d'être Haïtiens. Le pays n'est ni gouverné ni administré. Il n'existe pas de partis politiques en Haïti capables de m'intégrer, les partis n'ont pas d'idéologie, ils n'ont pas de projets pour le pays », a fulminé le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince.

Pour le Professeur Dorval, la Constitution est inapplicable. Me Dorval n'est pas favorable à une assemblée constituante pour changer la Constitution. « Il nous faut une équipe pluridisciplinaire composée non seulement de juristes-constitutionnalistes, de juristes-publicistes, de spécialistes en droit international public, droit international privé... Il vous faut aussi des gens qui ne sont pas des juristes comme des politologues, des sociologues, des historiens, des législateurs, des grammairiens, des anthropologues, des ethnologues, des géographes... », a-t-il énuméré.

Parmi les changements à apporter dans la nouvelle Constitution, Me Dorval a évoqué la question de la décharge qu'il faut retirer des mains du Parlement pour la transférer à la Cour des comptes. « La décharge ministérielle devient une arme politique et de blocage », a-t-il dénoncé, soulignant qu'il faut changer aussi la procédure d'amendement de la Constitution, entre autres.

Interrogé pour savoir s'il a été contacté par le pouvoir sur le changement de la Constitution, le bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince a répondu en ces termes : « N'importe qui peut m'appeler. N'importe qui peut me consulter. En tant que Bâtonnier, je suis dans une position centrale. Si je défends les avocats, c'est l'intérêt du pays qui m'intéresse actuellement.»

Me Dorval a dit assumer toujours ses positions. « Me Dorval n'est pas au service de lui-même. Je ne m'appartiens plus, j'appartiens au pays. Je fais le sacrifice de ma vie pour servir le pays. J'aime ce pays. Nous avons une grande histoire ». C'est en ces termes que le professeur Monferrier Dorval a conclu la dernière intervention publique de sa vie.

Monferrier Dorval a été assassiné chez lui quelques heures après cette interview sur Radio Magik 9.

Robenson Geffrard

## ÉLÉMENTS DE BIOGRAPHIE

### Qui était Monferrier Dorval ?

*Me Monferrier Dorval est mort. Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince a été assassiné. Par balles. Il rentrait chez lui tard dans la soirée du vendredi 28 août 2020 après une de ces longues journées partagées entre son cabinet d'avocat, le Barreau de Port-au-Prince et la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. Au matin, il avait accordé une entrevue à la radio Magik 9 autour de la Constitution, son sujet de prédilection. « Me Dorval n'est pas au service de lui-même. Je ne m'appartiens plus, j'appartiens au pays. Je fais le sacrifice de ma vie pour servir le pays. J'aime ce pays. Nous avons une grande histoire », avait-il déclaré. C'étaient les derniers mots de cet homme de 64 ans, illustre défenseur de la veuve et de l'orphelin, éminent juriste et brillant professeur de l'université, connu et respecté aussi bien en Haïti qu'à l'étranger pour sa profondeur intellectuelle.*

Publié le 2020-09-16 | Le Nouvelliste

On n'entendra plus cette voix au timbre particulier éclairer la société sur les mille et un points d'ombre de la Constitution de 1987. La voix de Me Dorval s'est éteinte à jamais. Le fils de Grande-Saline est parti, emporté par trois balles. C'est la première fois dans l'histoire du Barreau de Port-au-Prince, qui remonte à 1859, qu'un Bâtonnier en fonction est assassiné. Passionné du droit et amoureux de son Barreau, il avait joué des pieds et des mains pour remporter les dernières élections et se faire élire le 6 février 2020 avec 228 voix à la tête de l'Ordre pour lequel il nourrissait de grandes ambitions. «Un plus grand Barreau au service des avocats et avocates», avait été son slogan de campagne.

Mais l'histoire de ce grand avocat débute à Grande-Saline, commune du département de l'Artibonite très connu pour ses marais salants, un 10 juin 1956. Monferrier Dorval fait ses études primaires dans sa ville natale avant de mettre le cap sur Port-au-Prince, sitôt son certificat de fin d'études primaires obtenu en 1969. On le retrouvera, jusqu'en 1976, sur les bancs du lycée Alexandre Pétion, où il est connu pour être l'un des plus brillants, selon Ady Jean Gardy.

Par la suite, il sera du nombre des étudiants de la troisième promotion de la Faculté des sciences humaines, où il suit un cursus en travail social jusqu'en 1980. D'ailleurs, il commencera sa carrière professionnelle en tant que travailleur social au centre d'accueil Duval-Duvalier. Un an plus tard, soit en 1981, il décide d'intégrer la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'Université d'État d'Haïti (UEH). Depuis, la passion pour le droit ne le quittera plus. Lauréat d'un concours organisé par l'Ambassade de France, il obtient l'une des deux bourses d'études de master disponibles dans le cadre d'un accord entre la FDSE et l'Université d'Aix-Marseille. Soutenant ses deux mémoires de licence à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques et la Faculté des Sciences Humaines, les 26 et 30 septembre 1985, respectivement, il part étudier en France, à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques d'Aix-Marseille.

Ainsi, celui qui rêvait toujours d'être docteur en droit soutiendra sa thèse doctorale portant sur l'administration publique haïtienne le 8 juillet 1992 et rentrera en Haïti en 1993. Il ne tardera à mettre à profit ses connaissances. Dès novembre 1993, il commence à enseigner le droit constitutionnel et le droit administratif à l'Université Quisqueya. Les étudiants de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'UEH, son alma mater, pourront goûter à son savoir dès le 22 janvier 1994, date à laquelle il intègre le corps professoral. Pour lui, enseigner à la Faculté de Droit aussi bien qu'à la Faculté des Sciences Humaines, centres universitaires où il avait fait ses études, était comme un acte de reconnaissance. En dépit de son emploi du temps très chargé, il se disait qu'il devait, à travers l'enseignement, rendre à ces lieux un peu de cette formation qu'il avait reçue d'eux. D'ailleurs, dans l'après-midi même de son assassinat, il s'était rendu à la Faculté de Droit, promettant à ses étudiants de les retrouver la semaine d'après pour son prochain cours.

Il dispensait aussi ses cours à l'École Nationale d'Administration Financière (ENAF). Ce goût pour l'enseignement, il semble l'avoir hérité de ses parents. Son père, André Pierre Dorval, un normalien, avait de

son vivant enseigné à l'École nationale de Grande-Saline, avant d'être directeur d'école. Sa mère, une Élie duboisienne, a elle aussi dispensé le pain de l'instruction à Limbé.

Dire que Me Monferrier Dorval était un passionné du droit est un euphémisme. Son attachement viscéral à cette discipline était connu de tous et il s'était imposé au cours des ans, comme la référence en Haïti. La personne-maîtresse quand il s'agissait d'aborder des questions de droit constitutionnel et de droit public. Très peu l'ont vu fréquenter les couloirs du palais de justice, mais sa posture d'autorité pour les questions de droit était indiscutable. «Me Dorval est passionné de droit public. Il était plus un juriste, un chercheur qu'un avocat. Je ne me rappelle pas l'avoir vu au prétoire. Par contre, il était toujours là dans les conférences, les activités académiques et scientifiques du Barreau. Pour moi, c'était un académicien purement et simplement», confie Me Daniel Jean, qui avait prêté serment à la même date que lui, soit le 12 janvier 1995.

Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince commence sa carrière d'avocat au cabinet Lamarre, à l'instar d'autres grands hommes de loi haïtiens, tels que l'ancien Président Me Boniface Alexandre. Que ce soit avec ses collègues, ses étudiants, il s'adonnait à cœur joie à des discussions académiques. Il n'avait pas peur d'opposer ses armes de la dialectique à celle des autres et tentait de convaincre son vis-à-vis à coups d'arguments bien ficelés et de notes doctrinales apprises au prix d'immenses années consacrées à la recherche. «Me Dorval était un intellectuel qui avait de la rigueur. Qu'elle soit méthodologique et grammaticale. Il prenait toujours le temps de rassembler les éléments avant d'interagir en public. Il était patient pour analyser les faits, et tenait compte des dispositions légales, de la réalité des faits aussi bien que de la doctrine pour étoffer ou construire ses réflexions. Il était patient et aimait se former», soutient son proche collaborateur Me Wilgui Beucia.

«C'était quelqu'un de très ouvert, qui savait défendre ses idées. Une personne rectiligne», avance un proche de la famille. Cependant il gardait de l'humilité et ne croyait pas avoir la science infuse. Quand il pensait avoir erré lors d'un débat, il revenait auprès de ses interlocuteurs pour rectifier le tir. Toutefois il avait des convictions bien à lui et il les gardait fidèlement. D'ailleurs, il avait toujours tenu à garder son indépendance envers et contre tous. Que ce soit vis-à-vis des clients qu'il assistait ou de l'exécutif. «Il n'a jamais travaillé dans l'administration publique, n'a jamais été un fonctionnaire», révèle l'ingénieur Emmanus Dorval, son cousin avec lequel il était très proche, même si dix ans d'âge les séparaient.

À la mort de Me Lamarre, Me Dorval ouvre son propre cabinet, le cabinet Dorval, le 3 janvier 2000. Étudiants, stagiaires et collaborateurs peuvent témoigner de son sens de la générosité. C'est à croire qu'il se savait être une source intarissable de savoir à laquelle d'autres pouvaient à loisir s'abreuver. Il n'hésitait pas à guider les autres dans leur devoir, à encadrer les étudiants pour leurs travaux de mémoire, à dicter une référence légale, à conseiller sur une démarche juridique, à aider à bâtir une bibliographie. Certaines fois, il se chargeait lui-même de faire les copies des livres pour d'autres. Selon Me Beucia, «Me Dorval pouvait s'élever au-dessus de la mêlée. Il pouvait transcender les querelles de clans ou de groupes. Il était prêt à aider tout le monde, quel qu'il soit, et à prodiguer un conseil dès que l'on faisait appel à lui».

Perfectionniste, méticuleux, discipliné, c'était un homme de principes qui avait horreur de la négligence et de la médiocrité. Il aimait avoir toujours le contrôle et tout comprendre, jusqu'au moindre détail. «Me Dorval arrivait à son bureau entre 10 heures et 11 heures, tandis que le cabinet ouvrait à 9 h. Il partait entre 9 et 10 heures du soir et pouvait même y passer la nuit si un dossier requerrait sa présence. Le soir, avant de rentrer, il avait l'habitude de passer au supermarché faire quelques courses», explique Me Beucia, qui nous fait savoir que sa boisson préférée était le coca-cola et le fameux «diri ak lalo ak krab», son plat favori. On se rappelle qu'à la dernière activité du Barreau, soit l'installation des différentes commissions qu'il avait formées le 26 août 2020, on avait servi ce plat originaire de l'Artibonite. «Il aimait le bleu. Voilà pourquoi il portait souvent un costume et une cravate bleus avec une chemise blanche. C'est aussi la couleur du cabinet», relate ce proche collaborateur.

«Il était très simple, vraiment très simple. En dépit de tout ce que l'on peut dire de lui. Il croyait à la valeur intellectuelle des gens», avance pour sa part Emmanus Dorval. En effet, en dépit de sa haute fonction, on le voyait circuler seul, sans garde du corps. Il était plus préoccupé de la sécurité de ses pairs, que de la sienne en particulier. On se rappelle que, lors de son discours de la St-Yves, il avait appelé à la délocalisation du Palais de justice, pour empêcher qu'aucun avocat ne meure sous les balles des bandits. «Durant la période de la Covid-19, il vivait seul chez lui et cuisinait lui-même», indique son confrère Beucia. On ne lui connaissait pas beaucoup

de loisirs. «Il aimait la musique et la lecture. Mes amis venaient souvent me dire qu'on l'avait croisé à la librairie La Pléiade», confie Emmanus Dorval. Les détails de sa vie intime étaient des plus privées. Si le bâtonnier n'était pas marié, il laisse cependant deux enfants, Rod-Anne Sylvie et Maréva Dorval.

Inconsolable à la suite à cet assassinat, Me Carlos Hercule, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, affirme : « Me Dorval était un Bâtonnier qui portait le droit, et de façon beaucoup plus large, le Barreau, dans son cœur. Il transpirait le droit. D'ailleurs, je ne me rappelle d'aucune conversation que j'ai eue avec lui et qui ne portait pas sur le droit. Et je pense que ceci est un témoignage unanime. En 2014, nous étions au Cap-Haïtien pour répliquer le colloque scientifique que l'on avait réalisé à Port-au-Prince. On était quatre à manger ensemble, dont Me Stanley Gaston. Nous étions au début de la campagne de ce dernier. Je leur disais qu'ils avaient l'obligation de rejoindre le Conseil de l'ordre pour faire respecter les mêmes valeurs que l'on prônait. Il ne m'avait pas dit non. Mais avec le sourire qu'on lui connaît, je sentais qu'il allait accepter. Voilà comment il a intégré le Conseil de Me Gaston et est par la suite devenu Bâtonnier en février 2020. Ce qui s'est passé est innommable. De plus, c'est un crime gratuit. Me Monferrier Dorval n'avait d'autres positions que celle du droit. Il était ouvert à la contradiction. D'ailleurs il disait toujours qu'il était un contradicteur-né. ».

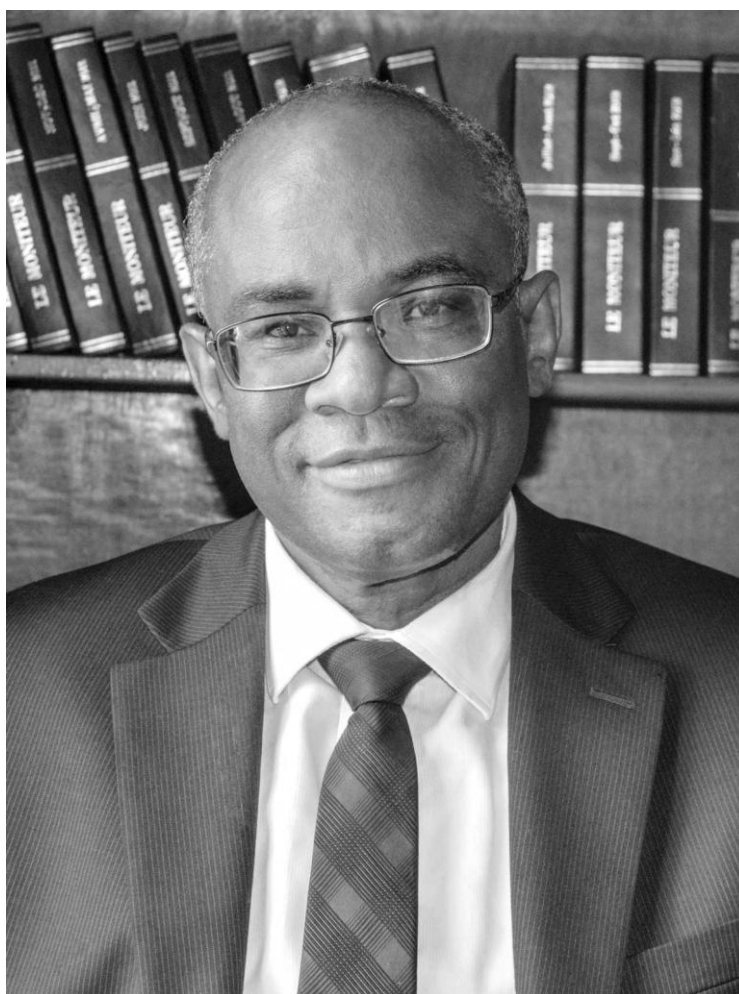
Le Bâtonnier Monferrier Dorval était de la trempe de ces hommes que l'on en voudrait dupliquer en dix mille exemplaires. Un de ces hommes qui vouaient un amour sans bornes à son pays. Il était de ceux qui croyaient que le pays pouvait changer. Mieux, que le pays allait changer et qu'il pouvait y contribuer. «Il me répétait assez souvent, Emmanus, comme disait Valéry Numa, une autre Haïti est possible. Et je serai là pour y apporter ma pierre», confie son cousin. Cette autre Haïti, il ne la verra pas.

Winnie Hugot Gabriel Duvil

## Compléments d'information

- Monferrier Dorval était titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) de l'Université d'Aix-Marseille, obtenu avant son Doctorat. Le titre de sa thèse était : « Problématique de la fonction publique en Haïti ». Sous la direction du Prof. Jean-Claude Ricci.
- En 1996, il est devenu membre du Cabinet de Jacques Édouard Alexis, quand ce dernier était Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il était Conseiller juridique.
- Depuis novembre 1993, il a formé des centaines d'étudiants qui se souviendront toujours de lui.
- Il a été Membre du cabinet du Ministre de la Justice de 2004 à 2006.
- Il est devenu membre de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti dès sa création et il a participé à ses activités jusqu'à ce jour. La Chaire a été fondée en 2013 par le Recteur de l'Université Quisqueya.
- Il a intégré le Conseil de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince en octobre 2015. Il a occupé les fonctions de Président de la commission scientifique.
- Il a organisé diverses conférences scientifiques et dirigé la parution de trois numéros de la revue «La Basoche» ; il a présidé le Comité d'organisation du 32e Congrès de la Conférence internationale des Barreaux (CIB) en Haïti en décembre 2017 et du séminaire de l'Union internationale des Avocats (UIA) tenu à Decameron Hôtel à l'occasion des festivités de la Saint-Yves de mai 2019. Il considérait que le Barreau de Port-au-Prince, tout en remplissant sa mission sur le plan national, devait s'ouvrir et disposer d'une représentation au niveau international.
- Après avoir occupé successivement les fonctions d'animateur, de secrétaire et de vice-président du Lion's Club de Port-au-Prince Central, qui offre ses services aux plus démunis dans plusieurs domaines, il en fut élu Président.
- Faisant de la science et de la technique du droit le centre de ses intérêts, il n'était membre d'aucun parti, d'aucun groupement politique, il n'était d'aucune obédience politique, même s'il reconnaissait l'importance des partis politiques et la nécessité de les renforcer. Pour lui, le droit contient tout : il traverse le champ philosophique, le politique, l'économique, l'écologique, le social, l'éducatif et le culturel, soit en les encadrant, soit en les adaptant à l'évolution du temps. Fort de ses expériences d'universitaire, de praticien du droit et d'intervenant social, il a construit une vision de l'enseignement supérieur, une vision de l'organisation de la société, une vision de l'exercice de la profession d'avocat.

Alain Sauval, ComUniQ, 17 septembre 2020



## PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES<sup>2</sup>

-Thèse : « Problématique de la fonction publique en Haïti », Aix-en-Provence, 1992.

-« Qui dirige l'État ? », in : *Le Nouvelliste*, 1995. Première publication du Professeur Dorval dans *Le Nouvelliste*.

- « La Constitution de 1987 et l'État de droit, Mission Civile Internationale, OEA/ONU Haïti : La Constitution de 1987 et les Droits de l'Homme », *Actes du Colloque international MICIVH-PNUD*, 28-29 avril 1997, pp. 63-73.

-« La révolte des mairies ou le mythe de l'autonomie communale », in : *Le Nouvelliste*, 1997.

« Le rapport et le contre-rapport sur la gestion financière des ministres : une exigence constitutionnelle », in : *Le Nouvelliste*, 10 novembre 1998, p. 17.

---

<sup>2</sup> Cette bibliographie a été établie par Alain Sauval (ComUniQ) avec l'aide de Louino Volcy et du Secrétariat général de l'UniQ (Darline Alexis et Kerline Martino). Remerciements aussi à Joël Guillon, Ami d'Haïti depuis toujours et Procureur honoraire de la République de Metz (France), pour la relecture de l'ensemble du recueil.

- « Constitution de 1987 et fonction publique de l'État », in : *Le Nouvelliste*, 23 juillet 2002, pp.24 et 25.
- « La place de la loi et des coutumes en Haïti », in : *De la place de la coutume dans l'ordre juridique haïtien. Bilan et perspectives à la lumière du droit comparé. Actes du Colloque des 29 et 30 novembre 2001*, Presses Universitaires de Grenoble, 2003, pp. 117-124.
- « Introduction au droit (à l'usage des journalistes) », Port-au-Prince, 2004, 240 p. Cet ouvrage est disponible à la Bibliothèque de l'Université Quisqueya.
- « La protection des finances publiques », in : *Le Nouvelliste*, 23-25 avril 2004, pp. 5 et 6.
- « La procédure de révision des constitutions rigides », in : *Revue de la Faculté de Droit et des Sciences de l'Université d'État d'Haïti*, 2004.
- « Constitution de 1987 et nationalité haïtienne », in : *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> mars 2005, n° 37105, pp. 15-17. Blog de jurisconsulte, <https://jurisconsulte.skyrock.mobile>
- « Qui protégera nos droits ? », in : *Le Nouvelliste*, 19 octobre 2005, n° 37256, pp. 21-23. Cet article est parfois cité sous le titre : « La Cour de Cassation peut-elle violer la Constitution de 1987 ? » <https://lenouvelliste.com/m/public/index.php/article/21702/la-cour-de-cassation-peut-elle-modifier-et-violer-la-constitution>
- « La Constitution de 1987 : nationalité et citoyenneté » (étude inédite).
- « La mission d'intérêt général du Centre de droit public », co-auteur : Alain Guillaume, in : *Le Nouvelliste*, 20 novembre 2008.
- « La hiérarchie des normes juridiques et la suprématie de la Constitution », in : *Le Nouvelliste*, 17 février 2011 <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/89249/La-hierarchie-des-normes-juridiques-et-la-suprematie-de-la-Constitution>
- « Ce que je souhaite pour Haïti : un véritable État de droit », in : *Le Nouvelliste*, 28 décembre 2011, n° 3861, pp. 23 et 26 <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/100948/Ce-que-je-souhaite-pour-Haiti-un-veritable-%C3%89tat-de-droit>
- « A propos de la loi constitutionnelle du 9 mai 2011 portant amendement de la Constitution de 1987 », in *Le Nouvelliste*, le 6 février 2012, <https://lenouvelliste.com/article/102220/a-propos-de-la-loi-constitutionnelle-du-9-mai-2011-portant-amendement-de-la-constitution-de-1987#:~:text=Il%20n'a%20pas%20assez,%20abroger%20ou%20l'annuler>
- « La loi constitutionnelle du 9 mai 2011 portant amendement de 1987 est-elle sortie de vigueur ? », in : *L'amendement de la Constitution de 1987. Enjeux, limites, perspectives*, Port-au-Prince 2012, C3 Éditions pp. 179-185.
- « Le risque de deux textes d'amendement en vigueur », in *Le Nouvelliste*, 30 mai 2012 <https://lenouvelliste.com/article/105684/le-risque-de-deux-textes-damendement-en-vigueur#:~:text=Le%20pr%C3%A9sident%20de%20la%20R%C3%A9publique%2C%20en%20tant%20que%20gardien%20oblig%C3%A9,contradictaires%20ne%20soient%20en%20vigueur.&text=Une%20question%20de%20Constitution%20est,l'Etat%20et%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9>
- « La décision inconstitutionnelle et illégale du Tribunal constitutionnel de la République Dominicaine », in : *Cahiers de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti*, Vol. I, No 1, juillet-décembre 2014, pp. 105-131.
- « L'État de droit, garant de la stabilité et du progrès », in : *Le Nouvelliste*, 8 janvier 2015, n° 39387, pp. 22 et 25 <https://lenouvelliste.com/article/140049/letat-de-droit-garant-de-la-stabilite-et-du-progres>



-« Les membres du CEP sont dans l'État, in : *Le Nouvelliste*, 30 janvier 2015,  
<https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/141005/Les-membres-du-CEP-sont-dans-l%C3%89tat>

- « Fondements théoriques et historiques de la Constitution de 1987 », in : *Cahiers de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti*, Vol. I, No 2, janvier-décembre 2015, pp. 11-20.

-« L'absence du statut législatif du Conseil Constitutionnel », in : *Le Nouvelliste*, 27 mars 2017  
<https://lenouvelliste.com/m/public/index.php/article/114999/labsence-de-statut-legislatif-du-conseil-constitutionnel>

- « Droit constitutionnel de la nationalité, Approches diachronique et synchronique », Port-au-Prince 2020, C3 Éditions, 216 p.

+++++

HONNEUR ET RESPECT À ME MONFERRIER DORVAL, BÂTONNIER DE L'ORDRE  
DES AVOCATS DE PORT-AU-PRINCE



*« Je ne suis pas au service de moi-même.  
Je ne m'appartiens plus, j'appartiens au pays.  
Je fais le sacrifice de ma vie,  
pour servir le pays que j'aime »*

Derniers mots prononcés par Monferrier Dorval, Professeur à l'Université Quisqueya et à l'Université d'État d'Haïti, Membre de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, lors de son interview avec le journaliste Robenson Geffrard sur Magic 9 le 28 août 2020 au matin, jour de sa mort.

*Document édité par Com'UniQ, avec le concours technique de B'UniQ*

